Le Parcours France en commun

Un nouveau souffle pour l'engagement de la jeunesse

Marlène Giol

Rapport 23
Juin 2021

L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris
8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles
Avenue Walkiers, 45
B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

Le Parcours France en commun

Un nouveau souffle pour l'engagement de la jeunesse

Marlène Giol

Rapport 23 Juin 2021

Marlène Giol est chercheur associé à l'Institut Thomas More. Titulaire d'un master en Science politique (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et d'un master Études européennes (Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle). Au sein de l'Institut Thomas More, elle suit les évolutions structurantes de la vie politique française. Au croisement de la sociologie et de la science politique, son travail porte également sur les enjeux socio-politiques contemporains. Jeunesse, société civile, nouvelles solidarités : la société française connaît de nombreuses mutations qui transforment, et fragilisent parfois, les relations sociales et les relations des citoyens à la nation. Il est urgent d'analyser ces transformations pour contribuer au renforcement d'une société libre •

Sommaire

Résumé 6

Introduction 9

Première Partie.
Une jeunesse fragilisée, un lien social qui se distend

Une école qui ne remplit plus **sa fonction de creuset républicain** 12

Le risque de **désocialisation** 14

Les jeunes et les urnes, **une relation distendue** 16

Les jeunes et l'engagement, **une dynamique mobilisatrice** 17

Deuxième Partie.
Une action de l'État insuffisante, voire contre-productive

Le SNU, **une réponse mal définie et superficielle à un problème global** 22

L'éducation populaire, **parent pauvre des politiques publiques françaises** 25

Troisième Partie.
**Le Parcours France en commun,
l'expérience du bien commun sur le terrain**

Module 1. **Enseignement moral et civique** 29

Module 2. **Citoyenneté en famille** 31

Module 3. **Secourisme** 33

Modules 4, 5, 6, 7. Engagement associatif **environnement, culture et patrimoine, solidarité, sport** 34

Caractéristiques et **modalités d'action** 36

Les régions en **fer de lance de la mise en œuvre** 37

Références 39

Remerciements 41

Résumé

La jeunesse française, entre oubli et tentation de la rupture • Ce rapport part d'un constat sans appel, que la crise sanitaire n'a fait qu'aggraver : la jeunesse française se porte mal. Vulnérabilité économique (chômage important, taux de pauvreté élevé), état de santé préoccupant (précarité alimentaire, dépression, isolement), risque élevé de désocialisation : les voyants, au rouge depuis de nombreuses années, font apparaître un fossé qui se creuse de plus en plus entre la jeune génération et le reste de la société, jusqu'à craindre chez certains la remise en cause du sentiment d'appartenance à une communauté de destin. Une situation que l'école ne parvient plus à endiguer, aux prises avec la baisse constante du niveau des élèves et la montée alarmante de la violence en milieu scolaire. Au point de redouter à court terme une rupture pérenne aux conséquences sociales sans précédent…

La fausse piste du Service national universel (SNU) • L'heure n'est plus aux discours. Il est urgent d'apporter une réponse à la hauteur de l'enjeu. Or, en centrant son action autour du Service national universel (SNU), l'État manque sa cible. Le SNU apparaît comme un projet bien trop léger, mal défini dans ses objectifs, superficiel dans ses modes d'action et qui ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Le tout piloté par l'État et seulement l'État. Cette vision centralisatrice de l'action publique passe à côté du monde associatif dans ce qui fait sa richesse et sa diversité. Par là même, elle ignore des solutions et des leviers qui préexistent dans notre société. Pour les faire émerger, il est nécessaire de redonner liberté et pouvoir d'action aux acteurs de terrain.

Autonomie, acteurs de terrain, longue durée : la solution du Parcours « France en commun » • Pour ce faire, nous proposons de puiser dans les ressources qui existent au cœur même de la société française et de s'appuyer sur le puissant désir d'engagement qui prévaut et subsiste chez les jeunes. Le but est de refonder le lien social et d'intégrer pleinement la jeunesse dans une société où elle a perdu ses repères. Tel est l'objet de l'outil que nous proposons : le Parcours « France en commun ».

Matérialisé par un livret personnel remis à chaque élève de sixième au cours d'une cérémonie et qui suivra le jeune jusqu'à son dix-huitième anniversaire, le Parcours « France en commun » balisera son apprentissage civique tout au long de ces années et se déclinera en sept modules : cours massifs d'enseignement moral et civique, participation aux réunions et « Rencontres de la citoyenneté » associant activement les parents, passage du brevet de secourisme (PSC1) et quatre temps d'engagement associatif dans les domaines suivants : environnement, culture et patrimoine, solidarité, sport.

L'objectif du Parcours « France en commun » est triple :

- **Favoriser la responsabilité et l'autonomie des jeunes**, grâce à un accompagnement dense et exigeant
- **Agir en profondeur grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs** qui environnent chaque jeune (famille, école, commune, associations, etc.)
- **Agir sur la longue durée**, pendant plusieurs années (et pas seulement un mois), de l'entrée au collège jusqu'à sa majorité

Parcours France en commun

De 11 à 18 ans

Obligatoire et personnalisable · Favorise la responsabilité et l'autonomie · S'inscrit dans le temps long · Mobilise tous les acteurs qui environnent le jeune (famille, école, commune, associations, etc.) · Mise en œuvre confiée aux régions

Enseignement moral et civique

Un enseignement moral et civique (EMC) renforcé, de la 6e à la terminale, pour sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la vie de la nation

Citoyenneté en famille

Des réunions, des journées d'échanges et la participation aux cérémonies nationales pour associer les familles au parcours de citoyenneté de leurs enfants

Formation secourisme

Une formation à la « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) pour rendre les jeunes capables de porter secours à autrui et savoir réagir à l'urgence

Engagement Environnement

Temps d'engagement dans une association à vocation environnementale

Engagement Culture et Patrimoine

Temps d'engagement dans une association à vocation culturelle ou patrimoniale

Engagement Solidarité

Temps d'engagement dans une association à vocation sociale

Engagement Sport

Temps d'engagement dans une association à vocation sportive

Introduction

Si la crise du Covid a représenté une épreuve considérable pour notre pays, tant sur le plan sanitaire que social et économique, elle est aussi l'occasion d'un élan de solidarité massif des Français entre eux. Entraide entre voisins, soutien dans la vie de tous les jours aux personnels de santé, aide aux sans-abris : nombreux sont les Français à s'engager pour le bien commun, avec de petits gestes du quotidien, des dons ou du temps donné. Ces initiatives ne sont pas quantifiables mais l'on sait que, lors du premier confinement, pas moins de 250 000 personnes ont rejoint la réserve civique créée par le gouvernement en moins de dix jours (22 mars-1er avril 2020) **(1)**.

Cet épisode, certes inédit par sa gravité et son intensité, illustre la faculté d'engagement des Français. Si elle n'est pas nouvelle (notre pays compte treize millions de bénévoles), elle a longtemps constitué un angle mort des programmes politiques et un parent pauvre de l'action publique. Avec la déliquescence des services de l'État, le besoin de lien social, elle réapparaît aujourd'hui dans le débat d'idées **(2)** et semble intéresser un peu plus les responsables politiques. Tant mieux.

Après avoir parlé pendant la campagne présidentielle de 2017 d'un « service militaire universel », Emmanuel Macron une fois élu a souhaité la création d'un « service national universel », testé dans treize départements en juin 2019. Le projet, tel qu'il a été conçu, comporte une phase obligatoire d'un mois (scindée en deux étapes : quinze jours en hébergement collectif dédiés à des modules pratiques sur les premiers secours, le code de la route, le développement durable, la citoyenneté, etc. ; et quinze autres jours répartis dans l'année consacrés à une mission au service de l'intérêt général) et une phase facultative de trois à douze mois dans des structures variées en relation avec la défense, l'environnement, la culture, l'aide à la personne, etc.

Si le projet a le mérite de chercher un moyen de valoriser l'engagement chez les jeunes et de les impliquer plus substantiellement dans la vie de la nation, nous montrerons pourquoi le SNU apparaît comme un projet mal défini dans ses objectifs, superficiel dans ses modes d'action et qui ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Mais ici il suffit de rappeler son péché originel : le SNU est un projet conçu, piloté et mis en œuvre par l'État – même si certaines associations d'éducation populaire y sont associées (nous y reviendrons également). Le développement d'une « culture de l'engagement », promis par le gouvernement, ne se fera pas sans la mise en place d'un système global d'ouverture aux valeurs de la nation, accompagnant chaque jeune tout au long de son évolution et structurant son apprentissage de la citoyenneté et du bien commun. Des solutions existent, au sein même de la société. Pour les faire émerger, il est nécessaire de sortir des logiques étatistes et verticalisantes et de donner aux acteurs de terrain les outils pour agir sur leur propre réalité.

(1) Gabriel Attal, Questions au gouvernement, Sénat, 1er avril 2020.
(2) L'une des dernières publications parues à ce sujet est le rapport du Conseil Économique, Social et Environnemental, *L'éducation populaire, une exigence du 21e* siècle (mai 2019), qui développe à nos yeux une vision insuffisante des enjeux et des moyens à mettre en œuvre.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un nouvel outil : le Parcours « France en commun ». Il s'agira d'un livret personnel remis à chaque élève de sixième au cours d'une cérémonie qui suivra le jeune jusqu'à son dix-huitième anniversaire. Il balisera son parcours civique tout au long de ces années, qui se déclinera en sept modules : cours massifs d'enseignement moral et civique, participation aux réunions et « Rencontres de la citoyenneté » associant activement les parents, passage du brevet de secourisme (PSC1) et quatre temps d'engagement associatif dans les domaines suivants : environnement, culture et patrimoine, solidarité, sport.

Ainsi le jeune fera-t-il son apprentissage de la citoyenneté et de l'engagement dans une logique inverse à celle du SNU, une logique transversale, sur son lieu de vie et au contact du monde qui l'entoure. Ce n'est pas l'État seulement qui s'en charge. Notre objectif est au contraire de partager avec l'ensemble des acteurs qui environnent le jeune (famille, école, commune, associations, etc.) la capacité de créer les conditions de sa prise d'initiative et de son engagement. Le dispositif cherche en outre à travailler en profondeur, pendant plusieurs années (et pas seulement un mois), de l'entrée au collège jusqu'à la majorité. Le Parcours « France en commun » s'adresse à tous les jeunes de France, quel que soit leur milieu et où qu'ils habitent : métropoles, quartiers sensibles, petites villes ou zones rurales.

Ce rapport a pour objet de mettre en lumière les possibilités et les leviers qui existent au sein de la société pour redynamiser l'engagement des jeunes dans la vie publique et sociale. Pour ce faire, il dresse d'abord l'état des lieux des fragilités sociales qui sont celles de la jeunesse française, car il est indispensable de faire le bon diagnostic **(Partie 1)**. Il montre ensuite l'insuffisance de la réponse de l'État, d'une part en analysant les limites structurelles et dirimantes du SNU, d'autre part en rappelant à quel point l'éducation populaire constitue un parent pauvre des politiques publiques françaises **(Partie 2)**. Enfin il présente en détail les contours du Parcours « France en commun » et les moyens qu'il offre aux jeunes de faire un apprentissage continu et approfondi de leur citoyenneté et de découvrir les ressources de l'engagement **(Partie 3)**.

Première partie.

Une jeunesse fragilisée, un lien social qui se distend

Avant de porter le bon diagnostic, il convient d'établir le juste état des lieux. Qu'il s'agisse de l'échec scolaire et de la montée de la violence à l'école, du rapport à la citoyenneté ou de la situation socio-économique des jeunes, nombre d'études, de recherches et de contributions permettent de révéler la fragilisation en cours de la jeunesse française.

Une école qui ne remplit plus **sa fonction de creuset républicain**

Force est de constater que l'école ne parvient pas à assumer son rôle de formation des jeunes générations. Chacun peut observer au quotidien une inquiétante baisse du niveau des élèves, tant à l'écrit qu'à l'oral, tendance qui se dessine depuis plusieurs décennies : la dictée du ministère de l'Éducation nationale, organisée en 1987, 2007 et 2015 auprès d'élèves de CM2 (10 ans), a mis en exergue un réel déclin de la compétence orthographique chez les jeunes Français, lesquels font en moyenne sept fautes de plus que la génération 1980. Autre détail alarmant, la proportion d'élèves faisant vingt-cinq fautes et plus explose, passant de 5,4% en 1987 à 19,8% en 2015 **(1)**. La baisse du niveau des élèves français est également pointée du doigt par les évaluations internationales. Plusieurs études parues entre 2015 et 2020 ne prêtent guère à l'optimisme et confortent cette tendance à la régression du niveau des écoliers français. De Pirls (lecture et compréhension) à Timss (mathématiques et sciences), les résultats sont sans appel et pointent le retard de la France par rapport aux standards européens **(2)**. Ces analyses croisées, bien que souvent contestées dans leurs méthodes, ont le mérite de montrer que la France n'est définitivement pas au niveau. Face aux difficultés grandissantes auxquelles notre système éducatif ne parvient pas à répondre, il serait judicieux de sortir des logiques égotiques stériles et de regarder ce qui se fait par-delà nos frontières **(3)**.

D'autant que la situation prend des proportions inquiétantes. Une étude du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse révèle qu'en 2019, sur plus de 496 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans participant à la Journée défense et citoyenneté (JDC), 11,8% sont « en difficulté de lecture ». Pire, parmi eux, la moitié (soit 5,3% de l'ensemble) se trouve « en situation d'illettrisme », caractérisée par « un déficit important de vocabulaire » ou la non-maîtrise des « mécanismes de base de traitement du langage écrit » **(4)**. Comment accepter qu'un jeune sur vingt soit en situation d'illettrisme ? Présentée comme l'un des piliers de notre société, creuset républicain garant de nos valeurs égalitaires et démocratiques, l'école faillit aujourd'hui à sa mission de fournir à chacun un bagage élémentaire solide pour s'accomplir dans sa vie sociale, privée et professionnelle.

(1) Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), *Les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987-2007-2015)*, note d'information n°28, novembre 2016.
(2) Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, DEPP, *PIRLS 2016 : évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit. Évolution des performances sur 15 ans*, note d'information n°17-24, décembre 2017 et *TIMSS 2019 - Évaluation internationale des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences: les résultats de la France toujours en retrait*, note d'information n°20.46, décembre 2020.
(3) Voir Institut Thomas More, *Pour une école de la liberté et des responsabilités*, rapport 17, février 2019.
(4) Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, *Journée défense et citoyenneté 2019: plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture*, note d'information n°20-20, juin 2020.

Le problème est d'autant plus grave qu'il ne se limite pas à la question du niveau des élèves. En effet, ce phénomène n'est que l'un des symptômes d'un malaise bien plus profond au sein du système éducatif français, dans un contexte de défiance grandissante à l'égard de l'institution qu'incarne l'école. Une défiance qui s'exprime notamment par la violence. On constate ainsi une multiplication préoccupante d'incidents graves dans les établissements scolaires. Une enquête menée pour l'année scolaire 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré a dénombré en moyenne 12,2 incidents graves pour 1 000 élèves. Ce taux était de 10,4 pour 1 000 en 2017-2018 **(1)**. Mais au-delà de la violence, se pose une question plus critique encore, que beaucoup se refusent à regarder en face : celle de la radicalisation en milieu scolaire **(Focus 1)**. La réussite de nos enfants ne peut se faire sans une réflexion de grande ampleur autour du respect de l'autorité de l'école et de ses enseignants.

Focus 1 • La radicalisation en milieu scolaire

En juillet 2020, le rapport de la sénatrice Jacqueline Eustache-Brinio défraie la chronique en dressant un constat alarmant de la situation en milieu scolaire. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 783 signalements pour atteinte à la laïcité et 349 signalements d'actes racistes ou antisémites ont été recensés. Les signalements pour atteinte à la laïcité concernent :

- des « faits perturbants la vie scolaire » pour 40% d'entre eux. Le rapport parle de « revendications infondées » (demandes d'aménagements concernant l'alimentation - menu différencié dans les cantines, pratiques sportives, demandes de remboursement des parents pour non-fréquentation de la cantine liée à la pratique d'un culte, des fêtes de l'école), de « manifestations de refus de l'égalité femmes-hommes ou de la mixité » ou encore de « provocations verbales contestant le principe de laïcité » ;
- la contestation des enseignements (30%) ;
- le port de signes religieux (20%) ;
- le prosélytisme (10%).

D'autre part, le rapport met en exergue l'augmentation des atteintes à la laïcité et aux valeurs de la République dans le premier degré, une situation d'autant plus inquiétante que l'école primaire incarne la première rencontre de l'enfant avec l'institution républicaine, terreau de son apprentissage et de son développement **(2)**.

Ces éléments ne sont pas sans faire écho au rapport Obin, qui alertait déjà en 2004 sur la « montée en puissance du phénomène religieux » au sein de l'institution scolaire **(3)**. Sans entrer dans la polémique, on sait que ce rapport fut *a minima* poliment ignoré. En 2020, Jean-Pierre Obin a réactualisé son inquiétant diagnostic dans un livre **(4)**. Le 14 juin 2021, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer a annoncé un plan de formation à la laïcité sur quatre ans pour tous les personnels de l'Éducation nationale dès la rentrée de septembre, faisant suite aux préconisations d'un rapport commandé à Jean-Pierre Obin en février dernier.

(1) Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse, DEPP, *Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré*, note d'information n°19-44, novembre 2019.
(2) Jacqueline Eustache-Brinio, *Radicalisation islamiste: faire face et lutter ensemble*, Sénat, rapport n°595 (2019-2020), 7 juillet 2020.
(3) Jean-Pierre Obin, *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, rapport, juin 2004.
(4) Jean-Pierre Obin, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Paris, Hermann, 2020.

Le risque de **désocialisation**

Chômage, pauvreté, état de santé : les indicateurs socio-économiques de la jeunesse française ne sont pas bons. On peut estimer que le risque de désocialisation touche aujourd'hui près d'un jeune sur cinq.

Les jeunes, une catégorie d'âge économiquement vulnérable • La jeunesse constitue l'une des catégories sociales les plus fortement touchées par la situation économique du pays. La crise de 2008 et ses conséquences directes sur l'emploi se sont avérées particulièrement dommageables pour cette classe d'âge. Les obstacles apparaissent très tôt, avec des premiers pas sur le marché du travail considérablement difficiles par rapport aux aînés : en mars 2021, le taux de chômage de la population active des 15-24 ans s'élève à 19,5%, soit l'un des plus hauts taux d'Europe (moyennes de 17,1% dans l'UE et 17,2% dans la zone euro) (1). Un chiffre d'autant plus inquiétant qu'il révèle un décalage entre les jeunes Français et le reste de la société. En observant la population active française dans son ensemble, la proportion redescend à 7,9% en mars 2021 (2)… Certes, des éléments d'explication peuvent être apportés à ce taux de chômage élevé. Le taux de chômage traduit le manque de qualification de certains jeunes, lesquels arrivent sur le marché du travail sans formation. Cela montre également la tendance des entreprises à pratiquer la sur-sélection des candidats, au détriment de ceux qui auraient des compétences pour occuper un emploi mais qui ont par définition moins d'expérience que les autres tranches d'âge.

Mais, au-delà de la question du chômage, il convient de s'attarder sur les statuts et situations d'emploi des jeunes. Sur ce point, le constat est sans appel. Les jeunes qui ont un emploi ne sont pas épargnés et subissent une précarité croissante de leur situation. Une enquête du Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications (Céreq), qui dépend du ministère du Travail, parue à l'automne 2017, s'intéresse à l'insertion professionnelle sur trois années des jeunes ayant quitté le système éducatif en 2013. Bien que huit jeunes sur dix décrochent un emploi dans les six mois, cette rapidité d'insertion va de pair avec une grande instabilité : ces premiers emplois sont pour 70% d'entre eux à durée déterminée. D'autre part, l'étude fait ressortir une part élevée de temps partiel pour le premier emploi (24%), proportion d'autant plus importante pour les jeunes femmes dont le niveau d'études est inférieur ou égal au baccalauréat (le taux monte à 46% pour les femmes ne possédant aucun diplôme) (3).

Il n'est donc pas étonnant de constater que la pauvreté touche grandement cette classe d'âge. Selon les chiffres de 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans (seuil à 60% du revenu médian, soit un revenu mensuel inférieur à 1 063 euros pour une personne seule) est de 19,7%. Là encore, l'écart se creuse avec les aînés: le taux de pauvreté de l'ensemble de la population est de 14,8% (4).

Face à ces chiffres accablants, on peut craindre l'apparition d'une « génération perdue » dans une société où le chômage et la précarité deviennent presque la norme et où de plus en plus de jeunes restent à la marge du système éducatif et du marché du travail. Un terme désigne ce groupe social : les NEET (*Not in Education, Employment or Training*).

•

(1) OCDE, *Taux de chômage par groupe d'âge* (indicateur), 2021.
(2) OCDE, *Taux de chômage* (indicateur), 2021.
(3) Céreq, *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013*, Céreq Enquêtes n°1, octobre 2017.
(4) Insee, *Tableau de bord de l'économie française, Pauvreté - Précarité, chiffres-clés*, 7 mai 2021.

Les NEET, symptôme d'une époque ? • L'appellation « NEET » désigne la catégorie sociale de jeunes de 15 à 29 ans qui n'ont pas d'emploi et qui ne suivent pas d'études ni de formation. Le concept, relativement récent, est utilisé pour la première fois dans un rapport gouvernemental au Royaume-Uni en 1999. À l'aube du siècle nouveau, il dessinait les contours de la situation économique dégradée qu'allait affronter la génération Y (les fameux « *millennials* ») à son entrée sur le marché du travail… Ce phénomène prend aujourd'hui une nouvelle dimension dans la mesure où il illustre une forme d'exclusion sociale d'une partie de la jeunesse.

13,5% des 15-29 ans sont considérés NEET en 2020 (+1,1 point par rapport à 2019) : ce qui signifie que plus de 1,6 million de jeunes Français ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation, et se situent hors de tout cadre social traditionnel **(1)**. La question de l'insertion de ces jeunes dans la société représente un défi pour les pouvoirs publics et illustre l'incapacité de ces derniers à apporter une réponse efficace et coordonnée à une situation d'urgence sociale. Une situation dramatique pour ces jeunes mais également pour le pays : l'OCDE a estimé le coût de l'absence des NEET sur le marché du travail à près de 20 milliards d'euros en France, soit 1% du PIB **(2)**.

L'accroissement de cette catégorie a des répercussions sur l'ensemble de la population. Est concerné l'avenir de la société dans son ensemble. L'enjeu est protéiforme : la situation critique des jeunes laisse présager à long terme de profondes mutations sur les facteurs sociaux, notamment sur les revenus, le bien-être et la santé. Des éléments qui sont malheureusement déjà fortement dégradés au sein de la jeunesse.

Dépression, isolement, précarité alimentaire : un état de santé inquiétant • En effet, en dépit de ce que leur âge pourrait laisser envisager, les jeunes ne se portent pas bien. Si la pandémie de Covid-19 a considérablement dégradé les conditions de vie des étudiants, elle a surtout été le révélateur d'une situation qui existe depuis de nombreuses années. C'est ce qui ressort d'une étude menée par l'Observatoire national de la vie étudiante en 2018, qui juge que l'état de santé des étudiants devient préoccupant **(3)**. L'alimentation constitue le premier indicateur du mal-être étudiant. Pour beaucoup, la prise de repas est irrégulière (48% des étudiants interrogés déclarent qu'il leur arrive de sauter un repas pendant une semaine normale de cours ; parmi eux, 16% pour des raisons financières) voire insuffisante : 13% affirment ne pas toujours manger à leur faim. Les difficultés financières impactent le quotidien des jeunes en études, ce qui provoque des conséquences directes sur leur état de santé : le renoncement aux soins est une réalité pour nombre d'entre eux. Près d'un tiers des sondés reconnaît avoir « renoncé, pour des raisons financières, à des soins ou des examens médicaux » au cours des douze mois précédant l'enquête.

Autre fait préoccupant : les étudiants sont particulièrement touchés par la détresse psychologique et la dépression. Ainsi, 15% d'entre eux présentent « les critères cliniques d'un épisode dépressif caractérisé avec retentissement sur les activités habituelles » au cours de l'année écoulée. Sur ces indicateurs, les femmes sont systématiquement plus touchées que les hommes. Cet état dépressif s'avère extrême pour un nombre non négligeable : 8% des étudiants interrogés reconnaissent avoir songé au suicide dans les douze mois écoulés. À l'échelle nationale, cela représente 131 376 personnes en études. Les chiffres sont alarmants.

•

(1) Insee, « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation: jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus*, n°229, 26 mars 2021.
(2) OCDE, « Un éclairage sur les jeunes. La situation de la France », *Panorama de la société 2016*, octobre 2016.
(3) Observatoire national de la vie étudiante, *Repères sur la santé des étudiants 2018*, août 2018.

Cette souffrance étudiante n'est pas uniquement le fait de circonstances matérielles, mais celui d'une vulnérabilité plus profonde, qui concerne l'ensemble de la classe d'âge. L'isolement constitue ainsi une variable clé pour comprendre la situation de fragilité dans laquelle se retrouvent de nombreux jeunes, indépendamment de leurs conditions de vie. Selon une étude du CREDOC pour la Fondation de France, ils sont 2,1 millions (soit 18% des 15-30 ans) à présenter une situation objective d'isolement ou de vulnérabilité sociale **(1)**. Pour comprendre la jeunesse française, il convient donc de s'éloigner de l'image traditionnelle qui lui attribue une vie légère et insouciante pour en saisir les nuances et entrevoir cette sous-catégorie en détresse, conséquente en nombre et par l'importance de ses difficultés.

Les jeunes et les urnes, **une relation distendue**

Le déficit démocratique se creuse dans la nouvelle génération, dont l'éloignement des urnes fait craindre une rupture sans retour dans le rapport aux institutions. Dans un premier temps, tournons-nous vers les chiffres de participation aux élections présidentielle et législatives. Si la participation électorale ne peut à elle seule traduire le rapport du citoyen à la démocratie (d'autres modes d'exercice de la citoyenneté existent), elle permet néanmoins de chiffrer significativement la mobilisation de la « communauté des citoyens » pour le choix de leurs représentants. Or, la participation aux élections présidentielle et législatives de 2017 révèle un rapport aux urnes spécifique pour la catégorie des 18-29 ans.

On aperçoit dans un premier temps une tendance se dessiner sur les listes électorales : on y compte moins d'inscrits chez les jeunes que dans le reste de la population (85% contre 89% en 2015) **(2)**. Un écart modeste mais qui étonne compte tenu de la procédure d'inscription automatique dont bénéficient chaque année les personnes qui atteignent l'âge électoral (sous condition d'avoir effectué les démarches de recensement citoyen à l'âge de 16 ans). Dès lors, les statistiques affichées paraissent plutôt basses. Elles peuvent s'expliquer chez les jeunes de 18 ans par un recensement non effectué ou trop tardivement, et pour les plus âgés par l'absence d'inscription aux listes après un déménagement.

La spécificité de la catégorie des 18-29 ans est plus marquée encore parmi les inscrits. Elle se caractérise par deux phénomènes fortement ancrés : l'abstention systématique et le vote intermittent. L'abstention systématique est plus fréquente chez les jeunes électeurs que pour les autres classes d'âge: 20% chez les 18-24 ans et un pic à 24% pour les 25-29 ans, ce qui correspond à la proportion la plus élevée dans la société (à l'exception des plus de 80 ans, dont la non-participation aux votes s'explique en grande partie par des problèmes de santé) – à partir de 40 ans, ce rapport passe sous la barre des 10%. Mais pour trouver des éléments d'explication satisfaisants, l'abstention doit être conjuguée à l'observation d'autres facteurs, notamment le facteur social. On sait que le taux de participation électorale est en partie indexé sur le niveau de diplôme : moins les citoyens sont diplômés, moins ils votent. Pour preuve, 25% des inscrits sans diplôme âgés de 25 ans ou plus se sont abstenus à tous les tours des élections de 2017, contre 8% des personnes titulaires d'un diplôme supérieur au baccalauréat. Cela pose une question grave : la possession d'un diplôme est-elle la condition à une pleine intégration au corps civique ? Poser la question suffit à faire comprendre à quel point il est crucial d'accompagner les jeunes non diplômés aux urnes, de susciter l'intérêt, de (re)tisser le lien.

(1) Fondation de France, *Jeunes et sans amis: quand la solitude frappe les 15-30 ans*, étude exclusive réalisée par le CREDOC, septembre 2017.
(2) INSEE, « Elections présidentielle et législatives de 2017: neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première*, n°1670, octobre 2017.

Autre phénomène notable chez les jeunes : le vote intermittent est très largement majoritaire. Parmi les 18-29 ans, moins de deux inscrits sur dix ont voté à tous les tours des élections de 2017. En se penchant sur les statistiques, on remarque que cette pratique traduit un réel désintérêt pour l'élection législative. Ainsi, 31% des jeunes de 18 à 24 ans inscrits sur les listes électorales ont voté uniquement aux deux tours de la présidentielle, et pas du tout aux législatives.

Les jeunes et l'engagement, **une dynamique mobilisatrice**

Le rapport à la citoyenneté des jeunes Français connaît aujourd'hui une profonde mutation. S'ils se reconnaissent de moins en moins dans la pratique électorale, ils sont intéressés par l'engagement associatif. Attentifs au sort de ce qui les entoure, ils se détournent du monde institutionnel et privilégient des formes d'action de proximité.

Un engagement associatif marqué · L'intérêt pour la vie de la cité est bien réel chez les jeunes. Face à une défiance tenace vis-à-vis des institutions politiques, un investissement associatif important se développe chez eux. L'engagement sur le terrain est vu comme un moyen de s'exprimer et de contribuer à la vie sociale. Le Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020 nous invite à porter un autre regard sur la classe d'âge, loin de l'image autocentrée, individualiste et désintéressée par la vie sociale et le bien commun. Ainsi, 40% des 18-30 ans déclarent donner bénévolement de leur temps en consacrant quelques heures à une association ou autre organisation ponctuellement ou plus régulièrement dans l'année **(1)**. Cette enquête met en lumière la forte présence de la jeunesse dans le monde associatif, que cela soit en qualité d'adhérent ou un bénévolat ponctuel. Une présence en pleine croissance: le taux d'engagement associatif des moins de 35 ans est passé de 16% en 2010 à 22% en 2019 **(2)**. Le souhait de s'engager a pris un nouvel essor en 2020. Face à la crise sanitaire, la jeune génération a manifesté son envie d'agir et de s'engager auprès des associations **(3)**.

Une réappropriation de l'engagement • L'engagement associatif révèle une réelle dynamique au sein de la jeunesse. Cependant, pour mesurer véritablement l'appétence des jeunes pour le bénévolat, il est nécessaire de prendre du recul et d'analyser le comportement de cette génération dans sa globalité. Force est de constater que l'engagement des jeunes a évolué. Au-delà du bénévolat associatif « traditionnel », la jeune génération se tourne vers d'autres modalités d'engagement. De fait, elle s'approprie et redéfinit l'action bénévole selon ses propres codes.

•

(1) INJEP, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020*, Rapport d'étude 2020/14, décembre 2020.
(2) France Bénévolat, *L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019*, mars 2019.
(3) France Bénévolat, *L'engagement bénévole en temps de crise sanitaire : bilan et enseignements*, 2 juin 2020.

Ainsi, on observe le développement du bénévolat informel, une forme d'engagement libre et spontanée qui ne passe pas par l'intermédiaire d'une association. Il s'agit de donner de son temps « *auprès d'une ou plusieurs personnes, en dehors du cadre familial, comme par exemple dans* [son] *voisinage* » **(1)**. Les jeunes sont les plus concernés par cette pratique :18,3% des moins de 35 ans s'investissent sur un mode informel **(2)**. Ces initiatives se sont multipliées dès la première période de confinement, en mars 2020. À titre d'exemple, plusieurs jeunes des quartiers sensibles de Compiègne ont monté un groupe informel, « Collecte pour un sourire », afin de distribuer gratuitement des denrées alimentaires aux habitants en difficulté **(3)**. Ce type de démarche montre que la mobilisation des jeunes est riche et diverse. Il est impératif de tenir compte de ces nouveaux paramètres pour ne pas sous-estimer l'implication de la jeunesse dans la vie de la collectivité.

Les jeunes ne sont pas déconnectés des enjeux actuels de la société. Ils évoluent sur de nouveaux supports, notamment le numérique. Dès le premier confinement, le télébénévolat a particulièrement séduit les moins de 25 ans, qui ont vu le moyen de se rendre utiles à travers un outil qu'ils maîtrisent parfaitement **(4)**. D'autres exemples illustrent cette mobilisation à distance : 47% des 18-30 ans ont signé une pétition ou défendu une cause sur Internet en 2020 (contre 36% en 2016), ce qui traduit l'essor de nouveaux modes « dématérialisés » d'engagement **(5)**.

Un réel potentiel de mobilisation • Au-delà de l'engagement de fait, il existe un réel potentiel de mobilisation parmi les jeunes qui ne sont pas encore investis dans le monde associatif : plus de six jeunes sur dix se déclarent prêts à devenir bénévoles. Pour 20% des 18-30 ans interrogés, le fait que l'occasion ne se soit pas présentée constitue l'un des principaux freins à l'engagement **(6)**. Ce qui est très encourageant et laisse entrevoir de grandes possibilités, à condition de comprendre et de savoir parler à cette jeunesse en attente d'un discours fort et concret. Si la demande et l'offre d'engagement coexistent, il est aberrant de constater que l'équilibre n'est toujours pas atteint. Pour répondre à cette incohérence, l'urgence est d'activer les leviers de l'engagement, de faire se rencontrer une jeunesse encline à donner de son temps et le monde associatif qui a besoin qu'on lui prête main forte.

Cette action doit se faire dans un premier temps à destination de la catégorie la plus éloignée de l'engagement. En se penchant sur le profil des jeunes qui sont actuellement investis dans le monde associatif, on constate que l'engagement touche majoritairement ceux issus des milieux favorisés, qui font des études ou qui ont un emploi **(7)**. Ces résultats attestent d'une véritable fracture au sein de la jeunesse, comme dans l'ensemble de la société. Une scission qui se poursuivra tout au long de la vie et contribuera à creuser un fossé en fonction du profil, façonnant l'habitus de classe et renforçant d'une génération à l'autre un certain déterminisme social. Là encore, cette cohorte, particulièrement isolée, représente un véritable défi pour les politiques publiques.

•

(1) Recherches & Solidarités, *La France bénévole: évolutions et perspectives*, 16ème édition, mai 2019.
(2) *Ibid.*
(3) France Info, « Coronavirus: à Compiègne, les jeunes des quartiers sensibles se mobilisent pour aider les habitants vulnérables », 18 avril 2020.
(4) Recherches & Solidarités, *Le bénévolat à l'heure du confinement*, 2020.
(5) INJEP, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, op.cit.*
(6) *Ibid.*
(7) *Ibid.*

Bien plus qu'une énième génération, la jeunesse française d'aujourd'hui représente un défi sans précédent pour les pouvoirs publics. Regarder en face les problèmes économiques et sociaux qu'elle rencontre est le seul et unique moyen de bâtir des fondations solides pour une société qui manque de repères et de confiance en l'avenir **(Focus 2)**. Il ne s'agit pas de mettre en place un garrot pour stopper temporairement une hémorragie qui a depuis longtemps dépassé le stade primaire mais bien de refonder profondément et efficacement le lien social, afin d'intégrer pleinement une jeunesse qui ne trouve plus sa place. À cet effet, il est impératif de prendre conscience de la soif d'engagement qui anime la jeune génération. Néanmoins, pour l'appréhender entièrement, il faut sortir des cadres traditionnels. L'engagement se réinvente à mesure que la jeunesse se réapproprie les modalités d'expression citoyenne, qu'elle les redéfinit selon son mode de vie et ses aspirations. Il faut accompagner et encourager cette dynamique en créant des opportunités d'engagement adaptées qui accompagnent la jeune génération dans son envie de mener des actions concrètes en faveur de la collectivité. Or, en proposant le Service national universel (SNU), l'État ne semble pas avoir pris la pleine mesure de l'enjeu qui se présente à lui.

Focus 2 • État des lieux de la jeunesse, chiffres clés

Une catégorie économiquement vulnérable

- **19,5%** des 15-24 ans sont au chômage (mars 2021)
- **19,7%** des 18-29 ans vivent sous le seuil de pauvreté (2018)

Un risque de désocialisation élevé

- **13,5%** des 15-29 ans n'ont pas d'emploi et ne suivent ni études ni formation (2020)
- **18%** des 15-30 ans présentent une situation objective d'isolement ou de vulnérabilité sociale (2017)

L'éloignement des urnes

- **20%** des 18-24 ans se sont systématiquement abstenus aux élections de 2017
- **24%** des 25-29 ans se sont systématiquement abstenus aux élections de 2017

État de santé des étudiants

- **13%** des étudiants déclarent ne pas toujours manger à leur faim (2016)
- **30%** des étudiants affirment avoir renoncé à des soins ou examens médicaux pour raisons financières (2016)
- **8%** des étudiants reconnaissent avoir songé au suicide dans l'année écoulée (2016)

Les jeunes et l'engagement

- **40%** des 18-30 ans se déclarent bénévoles dans une association ponctuellement ou régulièrement (2020)
- **64%** des jeunes qui ne sont pas investis se déclarent prêts à devenir bénévoles (2020)

Deuxième partie.

Une action de l'État insuffisante, voire contre-productive

Il convient d'analyser maintenant la pertinence et la profondeur des réponses apportées par les pouvoirs publics. Le Service national universel (SNU), voulu par le président de la République et actuellement mis en œuvre, retient toute l'attention. Le monde de l'éducation populaire, avec ses qualités et ses carences, se trouve soit enrôlé dans le projet, soit ignoré. Cette vision centralisatrice passe à côté de l'essentiel.

Le Service national universel, **une réponse mal définie et superficielle à un problème global**

L'idée d'un service universel proposé aux jeunes, filles comme garçons, fut présentée pendant la campagne présidentielle de 2017. Dans son programme, le candidat Emmanuel Macron promettait de rétablir un « Service militaire universel » obligatoire d'un mois. Un sujet particulièrement sensible qui a subi de nombreuses variations avant d'aboutir au « Service national universel » **(Focus 3)**. Le gouvernement espère transformer l'essai et aboutir à une généralisation du SNU, le rendant obligatoire pour tous les jeunes âgés de 16 ans dès 2024. Pendant la première phase de préfiguration, Gabriel Attal, alors secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, affirmait que le SNU répondait à trois objectifs : créer un moment de brassage social et de cohésion territoriale autour des valeurs de la République, faire prendre conscience aux jeunes des nouveaux risques et enjeux de la sécurité nationale, et développer la culture de l'engagement **(1)**.

Le SNU semble incarner pour Emmanuel Macron la clé de voûte de sa politique de la jeunesse, la réponse la plus directe et efficace à la volonté de renforcer l'engagement chez les jeunes. C'est en tout cas l'idée qu'il a martelée lors de la conférence de presse du 25 avril 2019, arguant que le SNU représentait une « matrice indispensable » sur laquelle allait reposer ce qui faisait une « nation de citoyens ». Or, s'il est vrai que ce « service civique nouvelle génération » va dans le sens d'une valorisation de l'investissement pour la communauté, limiter l'action des pouvoirs publics au seul SNU traduit la grande faiblesse du projet global. De fait, en plaçant le SNU au cœur de son dispositif de reconquête de l'esprit d'engagement, le gouvernement met au centre de son action un outil inadapté qui manque sa cible: la lutte contre la fragilisation de notre société et la nécessité de reconstituer le lien social dans ce qui fait sa diversité et sa complexité. Face à ce défi de taille, le projet du SNU tel qu'il est actuellement présenté laisse craindre des mesures trop édulcorées pour véritablement remplir les objectifs fixés. En se penchant en détail sur son organisation, force est de constater que les nuances et les flous entretenus laissent apparaître un projet assez éloigné de l'annonce initiale.

Depuis la suspension du service militaire obligatoire en 1997, de nombreux dispositifs ont tenté, en vain, de ressusciter le mythe de la conscription : la Journée d'appel de préparation à la défense (1997, devenue en 2011 la Journée défense et citoyenneté), le service civil volontaire (2006) suivi par le service civique (2010), le programme des Cadets de la Défense (2008), le service militaire volontaire (2015), etc. S'inscrivant dans cette même lignée, le SNU apparaît comme l'énième avatar d'une longue histoire qui se répète sans parvenir à atteindre son but **(2)**.

(1) Le dernier objectif n'est pas sans rappeler le « parcours citoyen », créé dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 dans le but de favoriser la culture de l'engagement parmi les plus jeunes. Ce dispositif, en place depuis 2016, ne s'est déployé de manière très active sur le terrain.
(2) Bénédicte Chéron, « Le SNU est l'héritier d'une pensée magique née dans les années 1960 », *Le Monde*, 18 juin 2019.

Focus 3 • Le Service national universel, mode d'emploi

Le projet, tel qu'il existe aujourd'hui, comporte une phase obligatoire d'un mois, scindée en deux étapes distinctes : quinze jours en hébergement collectif hors du département de résidence, dédiés à des modules pratiques (formation aux premiers secours, initiation au code de la route, sensibilisation au développement durable, à la défense et la citoyenneté, etc.) ; quinze autres jours répartis au choix dans l'année et consacrés à une mission au service de l'intérêt général au sein d'une association ou d'une structure publique. Par la suite, les jeunes souhaitant s'engager davantage se verront proposer une deuxième phase facultative, d'une durée de trois à douze mois, à réaliser avant leurs 25 ans, dans des structures variées en relation avec la défense, l'environnement, la culture, l'aide à la personne, etc. Une phase pilote a été organisée du 16 au 28 juin 2019. Elle a réuni 2 098 jeunes volontaires dans treize départements. En raison de l'épidémie de Covid-19, Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, a annoncé que les « séjours de cohésion » prévus en 2020 étaient reportés du 21 juin au 2 juillet 2021. L'édition 2021 concerne 17 500 volontaires et est élargie à l'ensemble des départements.

En effet, le contenu du projet est très insuffisant. L'un des marqueurs de cette insuffisance est le peu de temps qui est donné à la réalisation du service. Les jeunes seront amenés à participer à deux phases : quinze jours de « cohésion » consacrés à la réalisation de modules collectifs et d'activités pratiques, suivis dans l'année de quinze jours dédiés à une mission d'intérêt général auprès de différents organismes ou acteurs associatifs. La temporalité du projet laisse perplexe. Comment répondre efficacement aux objectifs qu'a affiché le gouvernement dans un délai aussi court ? On s'interroge dès lors sur la qualité des modules organisés, tenant plus de sessions de découverte que de réelles formations…

Certes, la « phase de cohésion » promue par le SNU cherche à répondre à une nécessité dans notre société. Néanmoins, il paraît illusoire de penser y parvenir en si peu de temps, aboutissant tout au mieux à un « stage accéléré » de citoyenneté – sans parler des tensions qui semblent exister parmi les architectes du SNU sur son contenu même (1). L'enracinement ne peut se faire que dans la durée et la participation active à la vie de la communauté. À cet égard, l'une des principales maladresses du projet gouvernemental est de reléguer au second plan l'étape qui apparaît comme la plus intéressante : l'engagement de longue durée sur la base du volontariat pour les jeunes de moins de 25 ans. En effet, cette phase n'est proposée qu'à titre facultatif, qui plus est à de jeunes adultes qui seront pour la plupart pris dans la spirale des études ou de la vie active. Laisser cette étape à la marge du SNU revient à dénaturer complètement le projet car c'est là que se situe le cœur de l'action à mener pour dynamiser l'engagement. Au contraire, il faut stimuler et encourager l'investissement personnel dès l'âge de 16 ans, à travers un système global et non à la carte.

Les variations observées sur certaines propositions constituent un autre élément de doute quant à l'efficacité du projet. Ainsi, Emmanuel Macron avait laissé entendre sa volonté d'inclure l'intégralité du permis de conduire dans le SNU. Une telle initiative pouvait correspondre à une réelle avancée pour lutter contre les inégalités, à une époque où, selon les chiffres publiés par l'Insee, 84% des jeunes titulaires du

(1) Caroline Beyer, « Tensions autour de la laïcité pour les jeunes du SNU », *Le Figaro*, 16 janvier 2020.

permis ont bénéficié d'une aide financière de leurs parents (1). Toutefois, la mise en œuvre a semble-t-il opéré des changements de taille aboutissant à un dispositif beaucoup moins ambitieux. Désormais, dans la phase obligatoire, il est seulement question de limiter les frais de la partie théorique en offrant un accès en ligne à des cours et une première inscription à l'examen du code de la route. En février 2019, un rapport remis au Premier ministre par la députée LREM Françoise Dumas suggérait de faire passer l'épreuve pratique du permis aux jeunes qui effectueraient la phase facultative du SNU, c'est-à-dire le volontariat de longue durée (2). L'absence totale de communication depuis cette date montre que le sujet n'est visiblement plus d'actualité… Passés les effets d'annonce ayant assuré la promotion de la phase pilote, le SNU, dans sa version concrétisée, se révèle finalement être une mesure dépourvue de ses ambitions initiales.

S'il n'est plus à prouver que nous avons un besoin essentiel de cohésion sociale, ne serait-il pas judicieux de la promouvoir *ex ante* et en faisant place à des initiatives extra-étatiques ? Loin d'enrichir l'offre d'engagement déjà à disposition de la jeunesse, le SNU vient au contraire épuiser un écosystème qui lui préexiste en absorbant et en appauvrissant les dispositifs en place (y compris financièrement, ce que nous aborderons par la suite). Le SNU cristallise une vision profondément étatiste, conférant à l'État l'entière et exclusive responsabilité de ce genre de sujets. Or, il est nécessaire de sortir de ce système de pensée : l'État ne peut et ne doit se charger seul de la santé sociale du pays. Le SNU ne pourra pas répondre aux objectifs fixés par le gouvernement s'il n'est pas épaulé par un système éducatif global solide. Autour de nous, de nombreux projets préexistent, portés par des acteurs annexes issus de la société civile. Réunir et soutenir ces initiatives paraît être le meilleur moyen d'accompagner la jeune génération dans la maîtrise et l'affirmation de sa citoyenneté. La solution n'est pas de nier l'utilité que peut avoir l'État dans ce domaine, ni même de l'exclure de la sphère sociale, mais bien d'éviter le monopole qui se développe dans ce secteur. Faire cavalier seul ne permettra pas d'endiguer une situation qui paralyse notre pays depuis de trop nombreuses années. Il est grand temps de faire confiance à la société.

Finalement, le SNU apparaît comme un projet bien trop léger, mal défini dans ses objectifs, superficiel dans ses modes d'action et qui ne se donne pas les moyens de ses ambitions. Le tout piloté par l'État et seulement l'État… On peine à croire qu'il soit à la mesure du diagnostic tel que nous l'avons posé dans la première partie. Qui plus est, tel qu'il est mis en œuvre, le projet livre une vision partielle et stérilisée du monde de l'éducation populaire.

De fait, la communication de l'exécutif cherche à montrer que de nombreux acteurs de l'éducation populaire ont approuvé le projet de SNU et y ont apporté leur concours. Toutefois, le dispositif ne remporte pas l'adhésion de l'ensemble des associations. Elles sont nombreuses en effet à émettre des réserves quant à la capacité du gouvernement à répondre en l'état aux problématiques de la jeunesse. Ainsi, les Scouts et Guides de France ont exprimé en juin 2019 le regret de n'avoir pu participer aux programmes élaborés dans les treize départements tests alors qu'ils en avaient fait la demande (3). Invoquer le monde de l'éducation populaire dans le développement du SNU est une idée valable en soi mais improductive si elle ne tient pas compte de sa diversité, de la pluralité de ses formes d'engagement, de ses modes d'action et de ses points de vue. En conséquence, il en ressort une notion vidée de son sens car perçue à travers le seul prisme étatique, l'État conservant le *leadership* à chaque étape de la création et de la mise en place du dispositif.

(1) Voir « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première*, n°1603, juin 2016.
(2) Site du Gouvernement, « Remise du rapport de la députée Françoise Dumas sur le permis de conduire », communiqué, 12 février 2019.
(3) Scouts et Guides de France, « Le Service National Universel interpelle les Scouts et Guides de France », 28 juin 2019.

L'éducation populaire, parent pauvre des politiques publiques françaises

La notion d'éducation populaire échappe à toute tentative de définition cadrée, tant elle témoigne de la diversité des mouvements et des initiatives qui œuvrent en faveur de l'émancipation individuelle et collective des individus. Elle s'inscrit en dehors des institutions éducatives et des systèmes d'enseignement traditionnels, dans une conception éclectique et démocratique : une éducation par tous et pour tous (1).

Un monde dynamique au service de la société • L'éducation populaire est transversale à l'ensemble du milieu associatif, ces acteurs sont multiples et son périmètre inestimable. On la retrouve essentiellement dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, et dans toute organisation qui participe à l'amélioration du système social. Elle rassemble sous son nom aussi bien de grands organismes (Croix rouge française, Fédération nationale du droit au logement, etc.) que de plus petites structures, à portée locale ou s'adressant à des secteurs très spécifiques (Fédération voile-aviron, Association nationale des parents d'enfants déficients auditifs, etc.). Son action se réalise le plus souvent en direction de la jeunesse, mais il serait réducteur de résumer sa portée à cette seule classe d'âge. En effet, au travers de la jeune génération, l'éducation populaire vise à diffuser dans l'ensemble de la société les valeurs de bien commun, de solidarité et de partage.

Les activités des associations s'articulent autour des valeurs de proximité, d'enracinement, de lien social, mais également le souhait d'animer et de développer les territoires dans lesquels elles évoluent. Ces visées répondent à une réelle demande de la population, qui se montre très réceptive aux projets associatifs qui lui sont proposés. On trouve un exemple significatif dans le scoutisme, dont les taux de progression montrent une propension à attirer un nouveau public. Ainsi, le nombre d'adhérents à la Fédération du Scoutisme Français est passé de 75 000 en 2012 à plus de 125 000 aujourd'hui (2). Les Scouts et Guides de France, principal mouvement de scoutisme en nombre d'effectifs, a augmenté à lui seul ses adhésions de 30% en dix ans et compte aujourd'hui 88 000 membres (3). Les parents se tournent vers ces mouvements pour répondre à une réelle attente éducative : l'objectif est d'apprendre aux enfants un savoir-vivre et un savoir-être qui leur seront utiles tout au long de leur vie d'adulte.

L'éducation populaire n'incarne pas à elle seule l'ensemble des forces de la société mais elle participe de cet écosystème foisonnant qui existe et qui s'offre à la jeunesse. Malgré ses lourdeurs structurelles et sa tendance à l'entre-soi, elle constitue donc l'un des appuis pour pallier les carences de notre société et développer au sein de la jeune génération les valeurs qui font la citoyenneté. Les associations d'éducation populaire se situent au cœur de la société et expérimentent au quotidien les défis sociaux auxquels le pays est confronté. À cet effet, il est nécessaire de leur laisser la marge de manœuvre et les moyens nécessaires à leur développement, ainsi qu'une autonomie marquée vis-à-vis de l'État, tant dans leur action que dans leur financement et leur organisation.

•

(1) Pour une vue d'ensemble, voir Jean-Marie Mignon, *Une Histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007.
(2) Scoutisme français, « Le Scoutisme en France », disponible sur le site de la fédération.
(3) Scouts et Guides de France, « Les Scouts et Guides de France en bref », disponible sur le site du mouvement.

Un soutien modeste de l'État, surtout comparé à d'autres initiatives • La loi de finances 2021 attribue près de 700 millions d'euros au domaine « Jeunesse et Vie associative », ce qui correspond à une hausse de 6% en un an (+14% par rapport au budget 2019) (1). Cependant, cette augmentation ne se fait pas au bénéfice des associations de jeunesse et d'éducation populaire. En effet, l'étude détaillée du projet de loi discuté au Parlement révèle de fortes disparités dans la répartition du budget (2). Ainsi, 72% de la somme globale (505 millions d'euros) sont affectés au seul Service civique (3). Le SNU reçoit quant à lui 9% des crédits (62 millions d'euros), soit 31 millions de plus par rapport à la loi de finances 2020. Une somme considérable qui soulève de nombreuses interrogations sur le fait de doubler les financements pour un projet qui n'a pas pu tenir ses objectifs en 2020 en raison de la situation sanitaire et dont il est impossible d'affirmer qu'il pourra se déployer en 2021, dans un avenir hautement incertain. Des critiques se sont d'ailleurs exprimées au Sénat. Le 17 novembre dernier, Jacques-Bernard Magner, sénateur du Puy-de-Dôme et rapporteur pour avis des crédits budgétaires 2021 de la Jeunesse et la Vie Associative au sein de la commission de la culture et de l'éducation, a déploré qu'une part aussi importante du budget soit allouée à ce projet alors que, « aussi bien financièrement que sur le fond, [l]e service national universel n'a pas vraiment pris sa place » (4).

Face à cela, le secteur « Actions en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire » perçoit seulement 11% du budget total, pour une enveloppe de 77 millions d'euros. Cette proportion est incroyablement restreinte par rapport à l'amplitude du domaine et à son importance en termes d'effectifs, de diversité d'action et d'enjeux. Alors que les besoins sociaux auxquels les associations répondent ne cessent d'augmenter, les financements publics demeurent largement insuffisants.

Le manque de soutien des pouvoirs publics se remarque particulièrement en observant les sommes attribuées au Service civique. Il est important de rappeler que le Service civique ne concernait que 140 000 personnes en 2019 (5). À titre de comparaison, en 2012, 19% des Français âgés de 18 à 24 ans déclaraient participer régulièrement à des activités bénévoles non rémunérées dans l'année – ce qui correspond à un million de jeunes gens environ (6). Ces données montrent que le milieu associatif est le véritable terrain où se trouve la jeune génération. Face à cela, la répartition de la dépense publique révèle une disproportion dommageable et contre-productive… Au-delà des discours et autres prises de position à portée médiatique, il est important de reconnaître par des mesures concrètes l'éducation populaire comme un atout et de proposer une action qui intègre la réalité du terrain.

L'heure n'est plus aux demi-mesures. Il est urgent de proposer et de mettre en place une réforme de fond dans le but de renforcer le socle de notre citoyenneté. Ces transformations doivent passer par la jeunesse mais permettent, à travers elle, de diffuser les valeurs de solidarité, de don de soi et de service du bien commun au sein de la société. Dans cet objectif, nous proposons un outil de développement et d'enracinement de l'esprit d'engagement : le Parcours « France en commun ».

•

(1) Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021.
(2) Assemblée nationale, Projet de loi de finances n°3360 pour 2021, 28 septembre 2020.
(3) Budget général, mission ministérielle, projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2021, programme 163, « Jeunesse et vie associative ».
(4) Guillaume Jacquot, « Service national universel: le rapporteur au Sénat critique le dispositif 2021 », *Public Sénat*, 17 novembre 2020.
(5) Agence du Service civique, Communiqué de presse, 30 juillet 2020.
(6) Nous donnons les chiffres 2012 car nous ne disposons pas de données plus récentes. Voir INJEP, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016, op. cit.*

Troisième partie.

Le Parcours France en commun, l'expérience du bien commun sur le terrain

Devant le constat du malaise de la jeunesse et la réponse inadéquate que constitue le SNU, nous avons souhaité apporter une réponse nouvelle : le Parcours « France en commun ». Il s'inscrit clairement dans la volonté de renforcer l'esprit d'engagement au service du bien commun chez les jeunes Français, en instaurant un système de réappropriation individuelle de ce qui fait la valeur commune. Guidé par le désir de renforcer l'autonomie personnelle et de donner corps au principe de subsidiarité, l'objectif central du Parcours « France en commun » est d'offrir le temps et les moyens au jeune de s'investir au plus près de son cadre de vie et avec le soutien des acteurs locaux. Son principal intérêt est d'inscrire l'apprentissage de la citoyenneté sur une longue durée (plusieurs années), pour laisser une empreinte réelle et représenter un véritable épisode de la vie de chaque jeune Français.

De quoi s'agit-il ? Le Parcours « France en commun » serait matérialisé par un livret personnel remis à chaque élève de sixième au cours d'une cérémonie organisée par son établissement scolaire et le suivrait jusqu'à son dix-huitième anniversaire. Le document s'appuie sur les valeurs civiques qui jalonnent le parcours du citoyen français. Le Parcours « France en commun » se décline en sept modules **(Focus 4)**. Pour chacun, le jeune doit exercer plusieurs activités sur un nombre d'heures défini. Chaque activité doit être validée en bonne et due forme par le tuteur, validation signalée par l'apposition de tampons. Au-delà de sa thématique propre, chaque module contient en filigrane les valeurs transversales que sont l'apprentissage du respect, du partage, de l'esprit d'équipe, du sens de l'initiative, etc.

Focus 4 • Les sept modules du Parcours « France en commun »

Module	Contenu	Tuteur
Enseignement moral et civique	163 heures d'EMC, de la sixième à la terminale, organisées au sein des établissements scolaires	Enseignants
Citoyenneté en famille	Réunion de rentrée en sixième, « Rencontres de la citoyenneté », de la sixième à la troisième, participation aux cérémonies nationales	Enseignants
Formation secourisme	7 heures de formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) au sein d'organismes qualifiés	Associations qualifiées
Environnement	Engagement en milieu associatif **(1)**	Associations locales
Culture et Patrimoine	Engagement en milieu associatif **(1)**	Associations locales
Solidarité	Engagement en milieu associatif **(1)**	Associations locales
Sport	Engagement en milieu associatif **(1)**	Associations locales

(1) Les jeunes doivent accomplir un total de 100 heures d'engagement, réparties à leur convenance mais obligatoirement dans au moins deux des quatre modules offerts.

En plus de détailler le contenu de chaque module, les pages suivantes précisent certaines modalités d'action et expliquent pourquoi c'est aux régions qu'il faut confier la mise en œuvre du Parcours « France en commun ». Elles montrent ainsi la cohérence de la démarche proposée.

Module 1. **Enseignement moral et civique**

Le module « Enseignement moral et civique » représente les premiers pas des jeunes dans l'engagement civique. Envisagé comme un préalable théorique et pratique indispensable à la réalisation des autres modules, il est effectué entre la sixième et la terminale, et permet une sensibilisation accrue à l'engagement à une période charnière pour l'élève. L'organisation de ce module est confiée aux enseignants, lesquels sont déjà chargés de dispenser ce type d'enseignement.

Pour valider le module, une évaluation est mise en place chaque année pour apprécier les connaissances acquises par l'élève. Il appartient à l'autorité scolaire d'apposer un tampon attestant la réussite. Ce module s'impose comme le point de départ du Parcours et présente l'intérêt de créer un pont avec les établissements scolaires. Toutefois, cette organisation nouvelle implique nécessairement d'opérer une refonte du système tel qu'il existe actuellement.

Depuis la rentrée 2015, l'enseignement moral et civique (EMC) est une matière commune aux élèves du primaire et du secondaire, établie dans les programmes scolaires du CP jusqu'à la terminale, à raison de 36 heures annuelles à l'école primaire (1 heure hebdomadaire) **(1)** et de 18 heures annuelles au lycée (30 minutes hebdomadaires) **(2)**. Pour le collège, en revanche, l'aménagement est plus complexe. Ainsi, l'arrêté du 16 juin 2017 réglemente le volume horaire hebdomadaire alloué à l'EMC dans les classes de collège de la manière suivante :

- en sixième, cinquième et quatrième : 3h d'enseignement global Histoire-Géographie-EMC ;
- en troisième : 3h30 d'enseignement global Histoire-Géographie-EMC **(3)**.

S'il est vrai que l'Inspection générale d'histoire et de géographie demande aux enseignants de « respecter la parité entre histoire et géographie et consacrer à l'éducation civique le temps nécessaire au traitement intégral du programme » **(4)**, force est de constater qu'en l'état, l'organisation de l'enseignement moral et civique souffre d'une réelle inadéquation avec le projet que nous défendons.

Le flou entretenu dans le temps à consacrer à l'EMC au collège constitue un premier problème. Le collège est une étape clé dans le parcours scolaire du jeune, un trait d'union essentiel entre l'école primaire et le lycée, et l'enseignement moral et civique est une matière incontournable dans son apprentissage. Or, laisser une telle imprécision dans le programme envoie un signal contradictoire. Présenté ainsi, l'EMC est mis en concurrence directe avec l'histoire et la géographie et il est à craindre qu'il soit négligé dans le choix du temps alloué à chaque matière.

(1) Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, éduscol, « L'école élémentaire ».
(2) Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, éduscol, « Programmes et ressources d'accompagnement pour les voies générale et technologique du lycée ».
(3) *Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège*, JORF n°0142 du 18 juin 2017.
(4) Ministère de l'Éducation nationale, Inspection générale d'histoire et de géographie, Document de travail, *Nouveaux programmes d'histoire, géographie et éducation civique au collège. Ressources pour faire la classe. Programmes de sixième, s.d.*

Au-delà de la place donnée à l'EMC, il semble nécessaire de se pencher sur son contenu même, un contenu qui reste, au gré des modifications sommaires qui lui sont régulièrement apportées, insuffisant et insatisfaisant. L'EMC doit par conséquent être repensé tant sur la forme que sur le fond, ce qui réclame de retravailler les programmes.

De fait, cet enseignement est particulièrement délaissé et tend à être considéré comme une sous-matière. Autrement, comment expliquer que l'EMC ne fasse pas l'objet d'une épreuve à part entière au diplôme national du brevet et qu'elle ne représente qu'une troisième partie à faible coefficient dans l'épreuve d'Histoire-Géographie ? Intégrer cet enseignement dans la validation du Parcours « France en commun » est un moyen de donner un socle plus solide à la matière et de reconnaître son importance en l'associant à un système global et contraignant. De plus, cela permettrait également de réaffirmer la place des enseignants au sein d'un dispositif qui sort de la sphère éducative *stricto sensu* et qui englobe l'ensemble du monde environnant du jeune. Il s'agit d'associer concrètement les professeurs au Parcours « France en commun » et de souligner leur rôle de premier plan dans l'appréhension et l'appropriation du bien commun.

Il est indispensable de réaffirmer l'importance de l'éducation civique dans la formation des élèves. Pour ce faire, l'enseignement moral et civique doit être rendu autonome et donc sortir du paquet un peu hétérogène Histoire-Géographie-EMC. Désormais indépendant, l'EMC peut occuper un espace fixe dans le programme scolaire, avec un nombre d'heures incontournables hebdomadaires. Il ne s'agit pas de toucher aux enveloppes horaires totales – ce qui demanderait une modification de la loi coûteuse en temps et en moyens – mais plutôt de réattribuer efficacement lesdites enveloppes. Cela pourrait s'opérer par une simple circulaire ministérielle : dissocier officiellement l'EMC de l'Histoire-Géographie en lui attribuant un temps hebdomadaire obligatoire de 30 minutes en sixième et de 45 minutes à partir de la cinquième. Au total, cela correspondrait à un volume de près de 100 heures d'enseignement civique et moral sur l'ensemble du collège.

L'objectif est de rééquilibrer le temps consacré à l'EMC sur l'ensemble du parcours scolaire du jeune, en redonnant une place primordiale au collège. Mais il apparaît également nécessaire de renforcer son enseignement au lycée. À cet égard, nous proposons de fixer le volume horaire annuel en classe de seconde à 27 heures (soit 45 minutes d'enseignement hebdomadaire). Le but est d'assurer une continuité et une progression pédagogiques de l'enseignement moral et civique : au total, les jeunes bénéficieraient donc de 180 heures de cours en primaire, 100 heures au collège et 63 heures au lycée. Cette répartition permet de tenir compte des exigences de calendrier propres à chaque niveau d'études tout en laissant une véritable place dans le programme à cette matière trop souvent mise à l'écart.

Au-delà de l'accroissement du volume horaire, il est indispensable de réévaluer la discipline de façon à lui donner davantage de poids dans l'enseignement au lycée. Pour cela, nous proposons de créer une véritable épreuve notée en terminale. Cela permettrait de réintroduire un système de notation de l'EMC – rappelons qu'actuellement, il revient aux établissements scolaires de décider d'évaluer ou non cette matière. Mettre en place une épreuve commune obligatoire implique de faire figurer systématiquement l'EMC sur les bulletins scolaires, et par conséquent en faire une matière qui compte pour le baccalauréat (en effet, la réforme du bac 2021 introduit une part de contrôle continu qui prend en compte les résultats des bulletins à hauteur de 10% de la note finale à l'examen) **(1)**. Les élèves seront évalués sur leur capacité à mobiliser les compétences et savoirs acquis tout au long de leur scolarité. Pour ce faire, ils seront amenés

(1) Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, « Bac 2021: toutes les informations sur le contrôle continu », septembre 2020.

à construire en groupe un projet autour d'un thème au programme. Une grande liberté leur sera laissée pour la présentation de leurs travaux, de la forme la plus classique à la plus originale: dossier, réalisation d'une enquête, montage vidéo, organisation d'un événement, etc. L'objectif est qu'ils développent leur compétence orale, leur aptitude à porter un projet de groupe mais également leur sens de l'initiative. Cette mesure permet de donner une véritable place à l'enseignement civique au lycée. Plus encore, elle matérialise et concrétise la fin d'un processus d'apprentissage entamé dès l'entrée à l'école primaire.

Ce temps entièrement dédié à l'enseignement des valeurs civiques et morales garantit un socle théorique nécessaire à l'apprentissage pérenne et efficace de la citoyenneté. Les jeunes y apprennent à connaître les institutions, les valeurs de la République et les fondements du vivre-ensemble autour des droits et des devoirs du citoyen. Le but de ces leçons est d'accompagner chaque élève dans la découverte, la compréhension et l'amour de la France.

Il est évident que cette formation se réalise essentiellement en classe. Toutefois, l'aspect pratique et empirique de la citoyenneté ne doit pas être négligé. En effet, l'un des objectifs de ce module doit être de donner du corps à la théorie et de montrer que le service du bien commun est une réalité concrète. Ainsi, il est intéressant de suggérer aux établissements de mettre en place, dans la mesure du possible, des ateliers et des rencontres avec des acteurs institutionnels, au service de la communauté : élus, forces de l'ordre, pompiers, magistrats, personnels des hôpitaux publics, etc. Les élèves auraient l'opportunité de visiter les lieux où s'exerce la démocratie (assister à un conseil municipal, visiter un tribunal ou une gendarmerie, etc.) et d'organiser un échange avec ces acteurs. Ce type de démarche existe déjà : en mars 2018, la classe de quatrième du collège Voltaire de Besançon (Doubs) a visité le Tribunal de grande instance de la ville avant de débattre avec une magistrate qui leur a expliqué le fonctionnement et l'organisation concrète de la justice du pays **(1)**. En l'espèce, une multitude de projets scolaires se développe en région. Il s'agit de systématiser ces initiatives, d'encourager et de soutenir leur mise en œuvre dans les programmes.

Module 2. **Citoyenneté en famille**

Le module « Citoyenneté en famille » s'inscrit dans la volonté de réaffirmer l'importance de la famille dans l'éducation à la citoyenneté et de valoriser son rôle. Il repose sur l'idée que la formation des jeunes ne peut se réaliser sans le concours de la cellule familiale. Ce module a pour but de développer et de favoriser la coopération entre la famille et l'école. Au-delà, il répond à la conviction qu'il est indispensable d'impliquer davantage les parents dans la vie éducative de leurs enfants sur l'ensemble de leur scolarité, de la petite enfance à l'âge adulte. De nombreuses initiatives locales illustrent la volonté d'inclure formellement les parents dans le projet éducatif porté par l'école. Ainsi, les écoles Espérance banlieues, réunissant 700 élèves dans 17 écoles en France, fondent leur développement sur le concept de « participation » entre les parents et les professeurs, qui repose sur des échanges permanents et une forte implication de la famille. Dans ce même objectif, le module « Citoyenneté en famille » vise à concrétiser l'engagement des parents en les impliquant activement dans le Parcours « France en commun ».

(1) Académie de Besançon, Blog du collège Voltaire, « Visite au Tribunal 4ème 4 », mars 2018.

Le module s'étend sur les deux premières années du collège, la sixième et la cinquième. Les parents sont associés au Parcours « France en commun » dès le commencement du parcours, à l'occasion d'une réunion de rentrée mise en place en sixième. Organisée sur une demi-journée, elle rassemble les élèves, les parents et les professeurs. Dans un premier temps, les enseignants sont amenés à présenter le Parcours « France en commun » : ses objectifs fondamentaux, ses valeurs transmises et son organisation concrète (détails des différents modules et du calendrier). Enfin, la seconde partie de la réunion est consacrée à deux événements centraux : la cérémonie de remise du livret personnel aux élèves et la signature par les parents d'une Charte. Ce document stipule officiellement leur rôle. Les parents s'engagent à participer aux « Rencontres de la citoyenneté » qui se tiendront chaque année de la sixième à la troisième et à assister aux cérémonies et commémorations nationales auxquelles leurs enfants prennent part. La signature de la Charte symbolise l'engagement des parents dans la formation citoyenne de leur enfant et leur confère un rôle clé dans ce processus. Il s'agit de marquer par un événement solennel l'implication de la famille dans le Parcours « France en commun ». De fait, l'instauration d'un module « Citoyenneté en famille » permet de redonner et de reconnaître pleinement le rôle du cercle familial dans l'apprentissage de la citoyenneté. L'enseignement délivré par l'école ne peut donner des résultats sans le soutien et la participation active des parents. La réunion de présentation permet à ces derniers d'échanger avec le directeur de l'établissement et les enseignants et d'être partie prenante d'un projet dont le but est de fédérer, dans un rapport d'égalité et de réciprocité.

C'est dans ce même esprit que sont créées les « Rencontres de la citoyenneté ». Organisées chaque année de la sixième à la troisième, de préférence à l'occasion de la réunion de rentrée, elles réunissent les élèves, les parents, les enseignants et les acteurs associatifs. Il s'agit d'un temps d'information sur la réalité de l'engagement bénévole, la richesse de l'offre associative et l'importance de l'investissement de la jeune génération au service du bien commun. Les responsables associatifs viennent présenter leurs actions et les différents moyens pour un jeune bénévole d'y prendre part. Au-delà, la rencontre peut mener à un dialogue autour de la notion de citoyenneté et ses applications, impliquant activement les parents et leurs enfants. Cela peut être une discussion autour d'un ouvrage, d'un film ou d'un documentaire abordé en classe. Ce temps de partage est également le moment d'échanger sur les besoins des élèves, le programme d'enseignement moral et civique, des propositions d'activités en lien avec le module, voire l'occasion de convenir ensemble d'autres sujets pour les rencontres à venir. D'autre part, il est important de noter que cet événement constitue l'un des premiers contacts directs des élèves avec le secteur associatif. Par conséquent, il est primordial de garantir la présence d'une large palette d'associations pour donner l'aperçu le plus significatif possible de la richesse associative et des différents moyens de s'investir. En cela, les associations qui délivrent le BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) doivent être représentées lors de ces réunions. Ce moment doit incarner une réelle invitation à l'engagement pour les élèves.

Enfin, troisième pilier du module « Citoyenneté en famille », la participation des élèves et de leur famille aux cérémonies nationales donne la possibilité de prolonger la dynamique en dehors de l'enceinte des établissements scolaires. À cet effet, il est important que les écoles soient davantage mobilisées et qu'elles fassent appel à la participation active de leurs élèves pour les commémorations nationales du 8 mai et du 11 novembre ainsi que pour les cérémonies à caractère exceptionnel (hommage, minute de silence, etc.). Les jeunes sont invités à écrire des textes dédiés et à les lire, à porter des gerbes de fleurs, etc. Ces moments de mobilisation sont l'occasion d'établir des liens avec le tissu associatif local, notamment les associations d'anciens combattants. Convier et, par conséquent, inclure les parents à ces événements permet d'instaurer de véritables moments de culture citoyenne à vivre en famille.

Il est à noter que le module « Citoyenneté en famille » ne donne pas lieu à validation mais repose sur l'implication et la participation actives des élèves et de leurs parents aux événements organisés au sein et en dehors des établissements scolaires. Il ne s'agit pas d'évaluer des compétences théoriques mais d'offrir un temps d'échange et de partage, permettant à la famille de s'investir dans l'école et de consolider un cercle éducatif solide autour de l'élève.

Module 3. **Secourisme**

L'apprentissage des premiers secours constitue un élément clé dans la formation du citoyen et répond à des besoins vitaux : être en mesure de porter assistance à autrui et savoir réagir dans une situation d'urgence. Former systématiquement les jeunes permettra à grande échelle de soutenir efficacement l'intervention des secours en cas d'accident et, de fait, d'augmenter considérablement les chances de sauver des vies.

Le gouvernement a annoncé en septembre 2018 sa volonté de former tous les élèves de troisième aux gestes de premiers secours d'ici 2022, dans un programme plus large de formation généralisée de la population **(1)**. Une telle démarche est louable, dans la mesure où elle répondrait au lourd retard qu'accuse la France dans le domaine du secourisme : en 2018, seuls 20% des Français sont initiés aux techniques de premiers secours. De nombreuses tentatives à destination des plus jeunes ont pourtant été mises en place ces dernières années, sans rencontrer le succès escompté.

Actuellement, les collégiens et lycéens qui en font la demande se voient proposer de suivre la formation « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou une initiation aux « Gestes qui sauvent » selon l'offre de l'établissement. Dans les faits, ils sont encore peu nombreux à suivre la formation PSC1, la seule à certifier une réelle qualification. Il est urgent de sortir de ces trop faibles proportions à l'aide de mesures appropriées.

Si le gouvernement reconnaît l'impérieuse nécessité de former efficacement les jeunes aux premiers secours, les réponses qu'il se propose d'apporter font aujourd'hui encore l'objet d'importantes zones d'ombre, nourries par des annonces contradictoires. En effet, comment interpréter le projet d'une formation au secourisme intégrée dans le SNU alors qu'il est également prévu de mettre en place cette même initiation en troisième ? La formation des jeunes au secourisme semble faire l'objet d'une certaine fébrilité dans les modalités de son organisation. Pour véhiculer et intégrer efficacement les valeurs du secourisme dans le parcours personnel de chacun, nous proposons de garantir dans chaque établissement d'enseignement secondaire la formation PSC1, qui permet d'obtenir le diplôme de base de premiers secours reconnu par l'État et conduit à l'acquisition de compétences concrètes et immédiatement applicables. À cet effet, le Parcours « France en commun » rendrait obligatoire cette formation à l'ensemble des collégiens en classe de troisième. Tout en s'inscrivant dans la logique gouvernementale, il présente l'avantage d'intégrer la mesure dans une démarche globale d'initiation de la jeunesse aux valeurs citoyennes d'entraide et de solidarité.

(1) Site du Gouvernement, « Tous les élèves de 3e seront formés aux premiers secours en 2022 », 24 septembre 2018.

L'intérêt du diplôme PSC1 est sa grande faisabilité. Ce type de formation, dont le coût s'élève à une soixantaine d'euros par personne pour une durée totale de sept heures, est accessible dès dix ans et ne nécessite aucun prérequis, ce qui permet de l'appliquer directement auprès des jeunes concernés par le Parcours « France en commun », sans modification préalable.

Par ailleurs, l'offre de formation est particulièrement riche. L'organisation du module « Secourisme » implique de solliciter les multiples associations présentes dans ce secteur : la Croix rouge, la Fédération française de sauvetage et de secourisme, la Fédération nationale de protection civile, la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, etc. Les acteurs sont nombreux, ce qui permet de garantir à terme la formation des 800 000 jeunes chaque année. Des sessions sont organisées au sein des établissements et sont réparties sur une journée ou plusieurs demi-journées selon la disponibilité des élèves, des formateurs et des locaux. Les jeunes qui ne sont plus scolarisés peuvent quant à eux se rendre dans les centres de formation accessibles à l'ensemble des particuliers.

Modules 4, 5, 6, 7. Engagement associatif **environnement, culture et patrimoine, solidarité, sport**

Le Parcours « France en commun » doit garantir à chaque jeune une formation complète visant à la compréhension et à l'appréhension du bien commun. Pour ce faire, il propose, au-delà de la théorie, une approche résolument pratique de l'engagement, réalisé directement sur le terrain. Les modules proposés, « Environnement », « Culture et Patrimoine », « Solidarité » et « Sport », représentent l'ouverture au monde et l'apprentissage hors de l'école. Réalisés entre 16 ans et 18 ans, ils donnent l'opportunité, à l'aube de l'âge adulte, de découvrir et de s'investir dans la vie de la communauté. À cet égard, ces modules incarnent le cœur du Parcours « France en commun ».

Ces modules répondent à un triple objectif : raviver le sens de l'engagement auprès des jeunes dans une démarche incitative, valoriser les associations locales en augmentant leur visibilité auprès d'une population en mesure de donner de son temps et accorder davantage de responsabilités aux régions en leur conférant un rôle de premier plan. Pour obtenir la validation, les jeunes sont amenés à accomplir cent heures d'engagement dans le milieu associatif, réparties sur deux ans **(1)**. Les missions doivent être réalisées au sein d'au moins deux des quatre modules présentés. L'idéal serait de parvenir à une répartition équitable du temps bénévole entre les quatre thématiques. Une certaine souplesse est cependant laissée aux jeunes dans leur organisation afin de pallier les éventuelles contraintes qu'ils pourraient rencontrer.

L'intérêt est de proposer une grande diversité de missions afin de permettre à chaque jeune de choisir par lui-même le secteur dans lequel il souhaite s'investir. L'organisation de ces modules s'appuie sur la grande richesse associative du pays, qui confère sur l'ensemble du territoire un large éventail d'actions. En effet, on compte actuellement près de 1,5 million d'associations actives en France. Cette proportion importante est liée à un grand dynamisme dans le secteur : 70 000 associations sont créées en moyenne

(1) Pour ceux qui seraient déjà engagés dans le service à la collectivité (pompiers, sauveteurs en mer, etc.), une équivalence serait envisageable.

chaque année. Un accroissement qui répond à l'investissement massif de la population : un Français sur quatre de plus de quinze ans donne de son temps gratuitement à une association, ce qui correspond à près de treize millions de bénévoles. Une étude menée par Recherches & Solidarités **(1)**, avec le concours de France Bénévolat et de l'IFOP, examine la répartition des associations créées entre 2017 et 2020 selon leur objet principal **(2)**. Ainsi, on observe que la thématique « Culture » se démarque largement : elle représente en moyenne 23,9% des associations nouvelles (16 064 créations chaque année). Une part encore plus large si on l'associe à la sous-catégorie « Préservation du patrimoine » (classée dans l'étude au sein de la catégorie « Autres »), avec 1 023 associations supplémentaires par an. Ces chiffres montrent un réel appétit des Français pour la culture et la sauvegarde du patrimoine et leur envie de s'y investir. Domaine d'implication privilégié des jeunes Français, le « Sport » représente 11 371 associations créées au cours de la période étudiée. On note aussi l'importance du domaine social, autour duquel s'articulent 5 415 nouvelles associations chaque année. Enfin, il est intéressant de remarquer que l'environnement incarne un enjeu en pleine croissance. Ce thème affiche des statistiques certes moins considérables (3 203 associations par an) mais il fait preuve d'une expansion significative par rapport à l'ensemble: de 2016 à 2019, les créations autour de la question environnementale ont progressé de près de 7% **(3)**, un dynamisme confirmé au premier semestre 2020.

En conséquence, la réalité concrète et chiffrée nous éloigne fortement de l'image stéréotypée et pourtant maintes fois évoquée d'une population française muée par des intérêts individualistes contraires à l'esprit d'engagement. Le Parcours « France en commun » entend répondre à cette aspiration des Français à donner de leur temps et à soutenir les causes qui les intéressent.

Ainsi, le module « Environnement » regroupe des acteurs en lien avec la sauvegarde des espèces, la protection de l'eau et des forêts, la lutte contre la pollution de l'air et la collecte des déchets. L'association « Nettoyage nature » est un exemple concret de l'esprit d'initiative qui préexiste dans ce domaine. Des jeunes habitants du Doubs se sont regroupés pour ramasser les déchets dans leur région, dans le but de dépolluer les forêts et cours d'eau et de permettre à la faune de réinvestir les lieux. Permettre à tous les jeunes de consacrer du temps à la cause environnementale est le moyen le plus direct de sensibiliser et d'éduquer la classe d'âge à la préservation de la biosphère, tout en fournissant sur le terrain un effort bénéfique à l'ensemble de la société.

Le module « Culture et Patrimoine » repose sur l'héritage culturel du pays et met en lumière les spécificités de ses régions. De fait, selon leur lieu de résidence, les jeunes se voient proposer des missions de sauvegarde du patrimoine local, témoignant s'il en est encore besoin de la diversité de notre culture. Ce moment est l'occasion de découvrir les richesses à proximité et les enjeux de leur préservation. Mais l'investissement dans ce secteur donne également l'occasion de s'immerger dans la sphère culturelle. À titre d'exemple, l'association « Le Théâtre des Minuits », située dans le Loiret, a pour objet de poursuivre chaque été depuis 2016 le chantier de restauration du Château des Deux Tours, organisé avec l'Union Rempart. En parallèle, elle invite les bénévoles à s'initier à la création artistique à travers un atelier d'écriture. Une telle initiative illustre la relation d'échange qui se crée entre l'association et les bénévoles, apportant une aide et un enrichissement mutuels.

(1) Recherches & Solidarités, *La France associative en mouvement*, 18ème édition, octobre 2020.
(2) En prenant appui sur les 29 thèmes principaux référencés dans le Répertoire national des associations, l'étude distingue dix objets principaux : culture, sports, loisirs, social, santé, amicales/entraide, éducation/formation, environnement, économie, autres.
(3) Recherches & Solidarités, *La France associative en mouvement*, 17ème édition, octobre 2019.

Le module « Solidarité » donne sens au volet social du Parcours « France en commun ». Son objectif est de renforcer le lien intergénérationnel et l'entraide au sein de la population, des valeurs essentielles qui sont le terreau de notre citoyenneté. Ce module regroupe des associations venant en aide aux populations vulnérables, notamment les personnes en situation de handicap, la petite enfance et les personnes âgées.

Le module « Sport » prend appui sur la richesse du tissu associatif dans ce domaine, la multitude de disciplines représentées (sports d'extérieur, sports de ballon, sports de raquettes, sports de combat, etc.) et la diversité des actions possibles. Ainsi, le jeune peut être amené à remplir une mission d'animation sportive, par exemple encadrer une équipe locale. Il peut également participer à l'organisation d'un événement ponctuel, comme un marathon, ou encore apporter son aide pour mettre en place un événement caritatif, de type match ou course solidaire.

Caractéristiques et **modalités d'action**

Le Parcours « France en commun » présente de nombreux avantages. Cette sous-partie offre l'occasion de rappeler ses caractéristiques principales et de préciser certaines modalités d'action.

Le Parcours « France en commun » est obligatoire • Il revêt un caractère obligatoire, dans le but d'assurer la pleine efficacité du projet et de ses bénéfices sur la classe d'âge, créant un socle civique commun à l'ensemble de la jeunesse. Pour garantir cette obligation, le Parcours « France en commun » reprend le système actuellement établi pour la Journée défense et citoyenneté (JDC) et selon lequel la présentation d'un certificat de participation pour les moins de 25 ans est la condition *sine qua non* pour passer un concours, s'inscrire dans l'enseignement supérieur ou présenter l'examen du permis de conduire.

Le Parcours « France en commun » s'inscrit dans le temps long • Il s'inscrit dans un temps long, offrant une formation qui débute dès le collège et suit le jeune jusqu'à sa majorité. Il recouvre ainsi la période de l'adolescence dans sa totalité, étape charnière dans le développement physique, mental et moral de l'être humain. Cette temporalité graduée permet de créer efficacement les conditions d'un engagement plus profond, avec le développement d'un réel esprit d'initiative.

Le Parcours « France en commun » est personnalisable • Il a le double avantage de garantir à l'ensemble de la classe d'âge un socle commun tout en étant personnalisable, puisque les jeunes peuvent choisir les domaines dans lesquels ils accompliront leur temps d'engagement. Cela permet une réelle appropriation du Parcours par chaque jeune.

Le Parcours « France en commun » favorise la responsabilité et l'autonomie • L'objectif n'est pas d'enfermer les jeunes dans un carcan astreignant mais de créer les conditions d'un système solide et pérenne garantissant sa réalisation. À l'intérieur même dudit système, un rôle central est laissé à chaque jeune pour le choix de ses activités et l'organisation de son temps, dans un souci de responsabilisation, d'autonomie et de libre arbitre. Le Parcours « France en commun » a le réel avantage de donner une marge de manœuvre à chacun et par conséquent une plus grande liberté. En personnalisant son Parcours et en choisissant les missions qu'il souhaite effectuer, il maîtrise l'organisation de son calendrier sur les deux années imparties. Il peut ainsi le faire coïncider au maximum avec ses centres d'intérêt et les domaines dans lesquels il désire s'investir. Ce qui permet d'entrevoir pour certains des perspectives de carrière…

Le bilan d'expérience final aide le jeune à se construire • À l'issue du Parcours « France en commun », il est primordial que les jeunes soient amenés à faire un bilan de leur expérience. Ce moment est organisé au sein des établissements scolaires, pendant les cours d'EMC, à la fin du deuxième trimestre de l'année de terminale. En effet, à cette date, les élèves ont pour la plupart réalisé une grande partie de leur bénévolat et sont encore présents en cours, avant les révisions du baccalauréat. Ce bilan permet aux jeunes d'exprimer ce qu'ils retiennent des expériences bénévoles qu'ils ont vécues et dans quelle mesure elles ont ouvert de nouvelles perspectives. Les parents d'élèves et les associations sont conviés à y assister et à prendre la parole pour apporter leur témoignage sur l'utilité de l'engagement des jeunes dans le secteur associatif et l'impact du bénévolat sur leur évolution personnelle. Ce temps d'échange, qui constitue un retour d'expérience précieux, marque le point final du Parcours « France en commun ». Il clôture un itinéraire personnel qui s'est construit sur plusieurs années et a impliqué l'ensemble du monde environnant du jeune.

Les associations partenaires devront se former à l'accueil des jeunes • Les modules 4, 5, 6 et 7, consacrés à l'engagement associatif, requièrent de se pencher sur la formation des associations qui vont (certaines pour la première fois) recevoir les jeunes. Une telle démarche ne s'improvise pas, tant pour l'intérêt des jeunes que pour celui des organismes d'accueil, l'objectif étant que chacun bénéficie d'un investissement à la fois utile et adapté. À cet effet, le personnel encadrant pourra se former auprès des acteurs de l'éducation populaire, dont la spécialité est justement l'accueil des jeunes. De nombreuses structures proposent déjà des formations à leurs membres, à l'instar des mouvements de scoutisme, d'Unis-Cité, etc.

Une contrainte logistique et organisationnelle allégée • Les jeunes réalisent les différentes missions sur le terrain, ce qui exclut tout problème logistique et organisationnel lié à la recherche de locaux.

Les régions en **fer de lance de la mise en œuvre**

En regardant autour de nous, dans notre commune, dans notre région, on constate qu'une multitude d'initiatives se développe depuis de nombreuses années. La création du Parcours « France en commun » permet de les mettre en lumière et de créer un pont entre l'offre d'engagement, portée par les associations, et la demande que formule une jeunesse majoritairement encline à donner de son temps.

Néanmoins, cette mesure nécessite d'organiser au préalable les conditions de sélection et de partenariat avec les associations. À cet égard, le Parcours « France en commun » représente l'occasion d'aller dans le sens d'un rééquilibrage des pouvoirs et de décentralisation salvatrice du système. De ce point de vue, il semble pertinent de confier le pilotage du Parcours « France en commun » aux régions. Ces dernières offrent un bassin plus large que la commune et permettent d'accéder à une offre suffisante d'associations, tant en milieu urbain que rural.

La sélection des associations partenaires du Parcours « France en commun » est ainsi confiée aux régions, auxquelles il appartient de définir et de mettre en place leur propre processus de validation. Cette première étape achevée, il revient à la région de proposer en ligne la liste des associations disponibles pour chaque jeune dans son périmètre d'habitation: en renseignant son code postal sur le site Internet dédié à cet effet, il peut choisir parmi les missions proposées. Il est essentiel que la liste couvre des thématiques et périmètres d'action aussi diversifiés que possible afin de permettre aux jeunes de faire des choix selon leurs propres intérêts et aspirations. Ils pourront opter pour la protection animale ou la

préservation des forêts dans le module « Environnement », se consacrer plutôt à l'assistance aux aînés ou à l'aide à la petite enfance dans le secteur « Solidarité », etc.

Le site Internet de la région référencera les missions qu'il sera possible d'effectuer. Toutefois, il est important de permettre aux jeunes d'avoir accès à ces informations en amont. Ainsi, une présentation spécifique sur l'engagement associatif sera faite en début de seconde. Des intervenants se rendront dans les classes pour présenter le panel associatif et illustrer la diversité de son offre. Ils détailleront également l'organisation des modules 4, 5, 6 et 7 du Parcours « France en commun ». Il pourrait s'agir de représentants des DRAJES (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports), ou d'acteurs associatifs, à l'image des « Diffuseurs de solidarité » qui, au sein d'Unis-cité, jouent actuellement le rôle de médiateurs entre les besoins des associations locales et la mobilisation des citoyens.

Références

Académie de Besançon, Blog du collège Voltaire, « Visite au Tribunal 4ème 4 », mars 2018, disponible ici.

Agence du Service civique, *Communiqué de presse*, 30 juillet 2020, disponible ici.

Assemblée nationale, Projet de loi de finances n°3360 pour 2021, 28 septembre 2020, disponible ici.
—, Loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021, disponible ici.

Caroline Beyer, « Tensions autour de la laïcité pour les jeunes du SNU », *Le Figaro*, 16 janvier 2020, disponible ici.

Budget général, mission ministérielle, projets annuels de performances, annexe au projet de loi de finances pour 2021, programme 163, « Jeunesse et vie associative », disponible ici.

Céreq, *Quand l'école est finie. Premiers pas dans la vie active de la Génération 2013*, Céreq Enquêtes n°1, octobre 2017, disponible ici.

Bénédicte Chéron, « Le SNU est l'héritier d'une pensée magique née dans les années 1960 », *Le Monde*, 18 juin 2019, disponible ici.

Conseil Économique, Social et Environnemental, *L'éducation populaire, une exigence du 21e* siècle, avis, mai 2019, disponible ici.

Comité interministériel pour la Santé, *Priorité prévention. Rester en bonne santé tout au long de sa vie*, dossier de presse, 26 mars 2018, disponible ici.

Cour des comptes, *Le service civique: une montée en charge réussie, un dispositif mal financé aux effets mal connus*, Rapport public annuel 2018, février 2018, disponible ici.

Jacqueline Eustache-Brinio, *Radicalisation islamiste: faire face et lutter ensemble*, Sénat, rapport n°595 (2019-2020), 7 juillet 2020, disponible ici.

Fondation de France, *Jeunes et sans amis : quand la solitude frappe les 15-30 ans*, étude exclusive réalisée par le CREDOC, septembre 2017, disponible ici.

France Bénévolat, *L'évolution de l'engagement bénévole associatif en France, de 2010 à 2019*, mars 2019, disponible ici.
—, *L'engagement bénévole en temps de crise sanitaire : bilan et enseignements*, 2 juin 2020, disponible ici.

France Info, « Coronavirus: à Compiègne, les jeunes des quartiers sensibles se mobilisent pour aider les habitants vulnérables », 18 avril 2020, disponible ici.

Gouvernement, « Remise du rapport de la députée Françoise Dumas sur le permis de conduire », communiqué, 12 février 2019, disponible ici.
—, « Tous les élèves de 3e seront formés aux premiers secours en 2022 », Actualité, 24 septembre 2018, disponible ici.

INJEP-CREDOC, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016*, Rapport d'étude 2016/08, octobre 2016, disponible ici.
—, *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020*, Rapport d'étude 2020/14, décembre 2020, disponible ici.

INSEE, « Les principales ressources des 18-24 ans. Premiers résultats de l'enquête nationale sur les ressources des jeunes », *Insee Première*, n°1603, juin 2016, disponible ici.
—, « Elections présidentielle et législatives de 2017 : neuf inscrits sur dix ont voté à au moins un tour de scrutin », *Insee Première*, n°1670, octobre 2017, disponible ici.

—, « Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation: jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes », *Insee Focus*, n°229, 26 mars 2021, disponible ici.
—, *Tableau de bord de l'économie française, Pauvreté - Précarité, chiffres-clés*, 7 mai 2021, disponible ici.

Institut Thomas More, *Pour une école de la liberté et des responsabilités*, rapport 17, février 2019, disponible ici.

Guillaume Jacquot, « Service national universel: le rapporteur au Sénat critique le dispositif 2021 », *Public Sénat*, 17 novembre 2020, disponible ici.

Jean-Marie Mignon, *Une Histoire de l'éducation populaire*, Paris, La Découverte, 2007.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Document de travail, *Nouveaux programmes d'histoire, géographie et éducation civique au collège. Ressources pour faire la classe. Programmes de sixième*, s.d., disponible ici.
—, *Les performances en orthographe des élèves en fin d'école primaire (1987-2007-2015)*, note d'information n°28, novembre 2016, disponible ici.
—, *Arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège*, JORF n°0142 du 18 juin 2017, disponible ici.
—, *PIRLS 2016 : évaluation internationale des élèves de CM1 en compréhension de l'écrit. Évolution des performances sur 15 ans*, note d'information n°17-24, décembre 2017, disponible ici.
—, *Résultats de l'enquête Sivis 2018-2019 auprès des établissements publics et privés sous contrat du second degré*, note d'information n°19-44, novembre 2019, disponible ici.
—, *Journée défense et citoyenneté 2019 : plus d'un jeune Français sur dix en difficulté de lecture*, note d'information n°20-20, juin 2020, disponible ici.
—, Bac 2021: toutes les informations sur le contrôle continu, septembre 2020, disponible ici.
—, *TIMSS 2019 - Évaluation internationale des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences: les résultats de la France toujours en retrait*, note d'information n°20.46, décembre 2020, disponible ici.

Jean-Pierre Obin, *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, rapport, juin 2004, disponible ici.
—, *Comment on a laissé l'islamisme pénétrer l'école*, Paris, Hermann, 2020.

Observatoire national de la vie étudiante, *Repères sur la santé des étudiants 2018*, août 2018, disponible ici.

OCDE, « Un éclairage sur les jeunes. La situation de la France », *Panorama de la société 2016, les indicateurs sociaux de l'OCDE*, octobre 2016, disponible ici.
—, *Taux de chômage* (indicateur), 2021, disponible ici. doi: 10.1787/de6758ad-fr
—, *Taux de chômage par groupe d'âge* (indicateur), 2021, disponible ici. doi: 10.1787/c8ee62ed-fr

Recherches & Solidarités, *La France bénévole: évolutions et perspectives*, 16ème édition, mai 2019, disponible ici.
—, *La France associative en mouvement*, 17ème édition, octobre 2019, disponible ici.
—, *La France associative en mouvement*, 18ème édition, octobre 2020, disponible ici.
—, *Le bénévolat à l'heure du confinement*, 2020, disponible ici.

Sénat, Journal Officiel de la République française, session ordinaire de 2019-2020, compte rendu intégral, séance du mercredi 1er avril 2020, disponible ici.

Scoutisme français, « Le Scoutisme en France », disponible ici.

Scouts et Guides de France, « Le Service National Universel interpelle les Scouts et Guides de France », 28 juin 2019, disponible ici.
—, Scouts et Guides de France, « Les Scouts et Guides de France en bref », s.d., disponible ici.

Remerciements

Nous tenons à remercier les personnes auditionnées qui nous ont aimablement accordé de leur temps pour la réalisation de ce rapport :

Valérie Becquet • Sociologue, professeur des universités, Cergy Paris Université

Agnès Cerbelaud • Déléguée nationale à la communication et aux relations extérieures, Scouts et Guides de France

Marie Cognet • Administratrice du Cours La Boussole à Mantes-la-Jolie (Espérance Banlieues)

Marc Guidoni • Secrétaire général de l'AFOCAL

Gaëtan Monot • Délégué national Éducation, Pédagogie, Activités, Scouts et Guides de France

Marie Trellu-Kane • Présidente exécutive et co-fondatrice d'Unis-Cité

Roselyne Van Eecke • Conseillère pédagogique nationale, AFOCAL

Nos publications

Vivre l'Europe | Enjeux internationaux | Immigration et intégration | Société et culture | Economie et compétitivité | Institutions et vie politique

Consolider le développement : les atouts de l'assurance, Michel Vaté, mai 2021
Innover contre la pauvreté. Vulnérabilité, réassurance, développement, Michel Vaté, mai 2021
Sondage : les dirigeants d'entreprise et l'accompagnement des entreprises en difficulté, mai 2021
L'impossible souveraineté numérique européenne : analyse et contre-propositions, Cyrille Dalmont, avril 2021
Entreprises en difficulté : que vaut le régime d'insolvabilité français ? Analyse comparative internationale, Sébastien Laye, avril 2021
Les ambiguïtés de la politique étrangère allemande et les angles morts du tandem Paris-Berlin, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2021
Côte d'Ivoire : un pays entre vulnérabilités et besoin de réconciliation, Charles Millon, mars 2021
Face au mur des faillites d'entreprises : comment mieux protéger les salariés ?, Franck Morel et Sébastien Laye, février 2021
Présidence européenne du Portugal : entre doxa franco-allemande et nostalgie impériale, Jean-Sylvestre Mongrenier, décembre 2020
Erdogan, la nouvelle Turquie et nous : anticiper la recomposition des alliances, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2020
Au-delà de l'incertitude électorale américaine : enjeux et lignes d'action pour l'Europe, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2020
Le monde vu de Moscou. Géopolitique de la Russie et de l'Eurasie postsoviétique, livre de Jean-Sylvestre Mongrenier, PUF, octobre 2020
Islamisme : pour une politique intégrale, Jean-Thomas Lesueur, octobre 2020
Le gaz au-delà de 2050 ?, livre de Jean-Pierre Schaeken Willemaers, L'Harmattan, octobre 2020
Géopolitique de l'Europe, livre de Jean-Sylvestre Mongrenier, PUF, collection « Que sais-je ? », octobre 2020
Restitution du patrimoine culturel africain : une erreur culturelle, une faute politique, Julien Volper, septembre 2020
Les falsifications historiques du discours géopolitique chinois, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2020
Propositions pour relocaliser la production de médicaments en France, Sébastien Laye, juin 2020
L'annihilation programmée de Hong-Kong impose une clarification de la politique de la France, J.-S. Mongrenier et L. Amelot, juin 2020
Portée juridique et politique des décisions de la Cour de Karlsruhe : l'UE en quête de sa légitimité, Jérôme Soibinet, mai 2020
Traçage numérique : pourquoi c'est non, Cyrille Dalmont, avril 2020
Pourquoi faut-il soutenir l'île-État de Taïwan ?, Jean-Sylvestre Mongrenier et Laurent Amelot, avril 2020
La planète à l'heure du coronavirus : un monde affolé qui bascule dans l'inconnu, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2020
Municipales 2020 : propositions pour la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, Édouard Guillot, février 2020
Municipales 2020 : propositions pour la famille et les solidarités de proximité, Elizabeth Montfort, février 2020
Municipales 2020 : propositions pour la sécurité, Édouard Guillot, février 2020
Municipales 2020 : propositions pour l'écologie locale, Jean-Thomas Lesueur et Édouard Guillot, février 2020
Municipales 2020 : propositions pour le développement économique local, Sébastien Laye, février 2020
De l'« OTAN arabe » à l'« OTAN Moyen-Orient » : quels enjeux pour les puissances occidentales ?, Jean-Sylvestre Mongrenier, janvier 2020
Conférence sur l'avenir de l'Europe : beaucoup de bruit pour rien ?, Jérôme Soibinet, décembre 2019
Nation et religion : l'expérience marocaine, Sophie de Peyret, décembre 2019
Les causes monétaires de l'échec économique français, Sébastien Laye et Didier Long, décembre 2019
Macron, l'OTAN et la défense de l'Europe : un président ne devrait pas dire ça, Jean-Sylvestre Mongrenier, novembre 2019
L'islam en France, le temps des solutions : 35 propositions pour agir maintenant, Sophie de Peyret, novembre 2019
Emmanuel Macron au piège de la « souveraineté européenne », Jérôme Soibinet, octobre 2019
L'opération turque dans le Nord-Est syrien, sa portée militaire et ses perspectives géopolitiques, Jean-Sylvestre Mongrenier, octobre 2019
Terrorisme et lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest, A. Tisseron, également disponible en anglais, septembre 2019
Libertés religieuses : le Parti communiste chinois contre les religions, E. Dubois de Prisque et J.-S. Mongrenier, septembre 2019
Familles monoparentales et PMA : quand la loi fabrique de la fragilité sociale, Elizabeth Montfort, septembre 2019
Projet de loi « engagement et proximité » : un geste pour les communes modeste et technocratique, Jean-Thomas Lesueur, juillet 2019
Le système de crédit social : comment la Chine évalue, récompense et punit sa population, Emmanuel Dubois de Prisque, juillet 2019
PMA, filiation, transmission : quels sont les besoins de l'enfant ?, E. Montfort, M. Fontanon-Missenard, Ch. Flavigny et Ch. Delsol, juin 2019
Géopolitique et ambitions militaires de la France : l'Europe ne suffit pas, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2019
Après les élections du 26 mai, la « doctrine Macron » à l'assaut de l'Europe, Jean-Thomas Lesueur et Jérôme Soibinet, mai 2019
L'« armée européenne », la défense de l'Europe et les enjeux géopolitiques occidentaux, Jean-Sylvestre Mongrenier, mai 2019
Principes, institutions, compétences : recentrer l'Union européenne, rapport, mai 2019
Pour une autre politique monétaire. Flexibiliser l'euro et réformer la BCE, Sébastien Laye, mai 2019
Quelle contribution européenne face aux nouveaux défis de l'immigration ?, rapport, avril 2019
Les origines économiques du mouvement des « gilets jaunes », Sébastien Laye, mars 2019
Usage et force des symboles dans la stratégie de Daesh. L'exemple du drapeau, Sophie de Peyret, mars 2019
Politique française dans le golfe Arabo-persique : une nécessaire clarification, Jean-Sylvestre Mongrenier, mars 2019
Menace jihadiste : les États du golfe de Guinée au pied du mur, Antonin Tisseron, également disponible en anglais, mars 2019
Pour une école de la liberté et des responsabilités, rapport, février 2019
La démocratie en circuit court. Plaidoyer pour la réforme de l'État, la décentralisation et le RIP local, Jean-Thomas Lesueur, février 2019
La Chine e(s)t le monde. Essai sur la sino-mondialisation, livre d'E. Dubois de Prisque et S. Boisseau du Rocher, éditions Odile Jacob, 2019
Les migrations de masse, le droit international et le « Pacte mondial » de l'ONU, Jean-Thomas Lesueur, décembre 2018
Intelligence artificielle et santé : 10 propositions anti-brouillard pour régulation éclairée, Cyrille Dalmont, novembre 2018
2008-2018 : a-t-on retenu les leçons de la crise financière ?, Sébastien Laye, septembre 2018
Stabiliser le Moyen-Orient : acteurs, menaces, stratégies, Jean-Sylvestre Mongrenier, disponible en anglais, juillet 2018
La Pologne, acteur géostratégique émergent et puissance européenne, Jean-Sylvestre Mongrenier, juin 2018
Quelle politique migratoire pour la France ?, Jean-Thomas Lesueur, mai 2018

Programme

Société et culture

Le Programme **Société et Culture** a pour objectif de formuler des solutions opérationnelles et concrètes aux défis éthiques, sociaux et culturels de notre temps, en réservant toujours la première place à la personne humaine et à sa dignité. Les enjeux technologiques, éducatifs et sociétaux contemporains exigent des réponses qui contribuent au renforcement d'une société libre, enracinée et solidaire.

Paris
8, rue Monsigny, F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles
Avenue Walkiers, 45, B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, juin 2021

You
Tube